
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 11 mai 2026
13 h**

**Séance tenue le lundi 11 mai 2026
salle du conseil de l'hôtel de ville – 13 h**

PRÉSENCES :

Mesdames et messieurs

Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Mauro Barone, Céline-Audrey Beauregard, Carla Beauvais, Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Sterling Downey, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, Jean François Lalonde, Benoit Langevin, François Limoges, Christopher McCray, Peter McQueen, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Sonny Moroz, Martine Musau Muele, Danielle Myrand, Vana Nazarian, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pauzé, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Thérout-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Stephanie Valenzuela, Diana Varela, Maeva Vilain et Cathy Wong

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Luis Miranda et Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 30.04 :

Luis Miranda et Alba Zuniga Ramos

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Chantal Rossi, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

Ensuite, la présidente du conseil souligne la désignation de la Montréalaise Louise Arbour à titre de 31^e gouverneure générale du Canada, dont l'entrée en fonction est prévue le mois prochain.

Mme Rossi déclare, entre autres, qu'en tant qu'ancienne juge de la Cour suprême du Canada, Louise Arbour a également occupé le poste de haute-commissaire aux droits de l'homme pour l'Organisation des Nations Unies (ONU) entre 2004 et 2008, avant de devenir représentante spéciale de l'ONU pour le Pacte mondial sur les migrations en 2017. De plus, elle été élevée au grade de commandeur de l'Ordre de Montréal en 2023.

Elle termine en adressant ses plus sincères félicitations aux récipiendaires de l'Ordre de Montréal pour l'année 2026, qui, par leurs fonctions, leurs passions et leurs actions, font progresser toute la communauté montréalaise et contribuent à faire rayonner Montréal.

Elle poursuit avec les célébrations internationales du mois de mai, dont :

- 1^{er} au 31 mai : mois du patrimoine juif.
- 1^{er} au 31 mai : Mois du patrimoine asiatique
- 1^{er} mai : Journée internationale des travailleuses et des travailleurs
- 3 mai : Journée mondiale de la liberté de la presse
- 3 au 9 mai : Semaine de la sécurité civile
- 5 mai : Journée nationale de sensibilisation aux femmes, filles et personnes LGBTQ+ et bispirituelles autochtones disparues et assassinées (encore appelée Journée de la robe rouge)
- 11 au 17 mai : Semaine québécoise des familles
- 15 mai : Journée internationale des familles
- 16 mai : Journée internationale du vivre ensemble en paix
- 17 mai : Journée internationale de la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie et la biphobie
- 21 mai : Journée internationale de la diversité culturelle pour le dialogue et développement
- 23 mai : Journée nationale des patriotes
- 31 mai au 6 juin : Semaine nationale de l'accessibilité

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de mai et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

- Caroline Braun, Richard Deschamps, Sterling Downey, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Christopher McCray et Jocelyn Pauzé

Par la suite, Mme Rossi mentionne que la formation et simulation du conseil municipal dédiée aux Montréalaises, Cité Elles MTL, revient pour une 10^e édition et afin de parfaire leur préparation, les participantes de cette nouvelle cohorte viendront assister au conseil municipal. Elle invite les membres du conseil à prendre part à ces moments importants de démocratie montréalaise et à se porter volontaire pour mentorer les participantes durant la simulation du conseil municipal.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et déclare la séance ouverte.

02 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 13, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de :</u> Ericka Alneus	Aimerait que l'Administration reconnaisse que les pistes cyclables demeurent une solution, notamment pour la population vulnérable / Quel est le plan de match de l'Administration pour l'avenue du Parc,
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	plus précisément en ce qui concerne la sécurité de tous les usagers-ères de la route?
<u>Question de :</u> Marie Plourde	Souhaite un plan structurant pour les rues en ce qui a trait au colmatage des nids-de-poule / Est-ce que l'Administration prend sa
<u>Réponse de :</u> Alexandre Devaux-Guizani Soraya Martinez Ferrada	part de responsabilité en ce qui a trait à la situation présente au niveau des nids-de-poule?
<u>Question de :</u> Nathalie Goulet	Camps de jour d'été : qu'est-ce que l'Administration propose pour que toutes les semaines d'été des camps de jour puissent être
<u>Réponse de :</u> Christine Black	offertes aux familles? / Qu'est-ce que l'Administration compte faire pour que la huitième semaine d'été soit offerte aux familles et qu'est-ce qui leur sera proposé?

<u>Question de :</u> Sylvain Ouellet	Est-ce que l'Administration assume qu'il y aura une coupure de la moitié du nombre de kilomètres dans le pavage des rues? / Commentaires et reformule sa question
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	
<u>Question de :</u> Véronique Fournier	Souhaite obtenir des informations sur le processus pré-budgétaire notamment au niveau du calendrier, des modalités et des thèmes / Commentaires et reformule sa question afin qu'il y ait une consultation publique pré-budgétaire
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	
<u>Question de :</u> Maeva Vilain	Comment l'Administration justifie l'abandon du projet de baignade publique en eau libre à l'arrondissement de Lachine? / Demande des explications sur l'arrêt du projet de Lachine Est où un avis de conformité doit être émis par la Ville
<u>Réponse de :</u> Julie-Pascale Provost Caroline Braun	
<u>Question de :</u> Catherine Houbart	Décision d'arrêter les collectes itinérantes des résidus dangereux : combien de tonnes de ces déchets dangereux ont été détournées ces dernières années grâce à ces collectes? Questionne les risques sur le plan environnemental de même que pour la santé des travailleurs à la suite de cette décision
<u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger	

À 13 h 49,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Marie Plourde

de prolonger la Période de questions des membres de 10 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 10 minutes est agréée.

<u>Question de :</u> Catherine Houbart	Reformule sa question et demande à quel endroit vont se retrouver ces tonnes de déchets
<u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger	
<u>Question de :</u> Élise Tanguay	À quel moment l'arrondissement du Sud-Ouest va recevoir une invitation notamment pour le comité de gouvernance partagé concernant le projet Bridge-Bonaventure? / Exprime le même souhait pour le GALOPH (Groupe d'accélération pour l'optimisation du projet de l'Hippodrome)
<u>Réponse de :</u> Caroline Braun	
<u>Question de :</u> Elvira Carhuallanqui	Pourquoi ne pas utiliser les leviers existants notamment la loi 39 afin de mettre en place une stratégie municipale qui viserait les logements vacants ou sous-utilisés?
<u>Réponse de :</u> Caroline Braun	

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 14 h.

Puis, la présidente du conseil dépose un nouveau plan de salle.

03 - Ordre du jour et procès-verbal

À 14 h 02, la présidente du conseil appelle la rubrique 03 - « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

CM26 0496

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 11 mai 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée en y ajoutant le point 15.06.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin d'étudier les points 15.02, 15.01 et 15.05 vers 14 h, le point 15.06 à 16 h 45 et les points 15.04 et 15.03 vers 17 h.

CM26 0497

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 avril 2026, à 13 h

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 avril 2026, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 7 mai 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 14 h 02, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026
- 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026
- 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026
-

05 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

À 14 h 02, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA26 29 0085 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Motion d'appui au mouvement « le communautaire à boutte »
-

06 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 14 h 03, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par Julien Hénault-Ratelle

Dépôt d'une réponse d'Alan DeSousa à Sylvain Ouellet, relativement à sa question au point 20.05 du conseil municipal du 20 avril 2026

07 – Dépôt

À 14 h 03, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 07.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 mars 2026, à 16 h
-

CM26 0498

Dépôt du bilan annuel 2025 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le bilan annuel 2025 du Réseau de suivi du milieu aquatique, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1264060001

CM26 0499**Dépôt du rapport annuel 2025 de la Commission de la fonction publique de Montréal**

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport annuel 2025 de la Commission de la fonction publique de Montréal, conformément aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061), et le conseil en prend acte.

07.03 1267606001

CM26 0500**Dépôt du rapport de consultation réalisé par le Conseil jeunesse de Montréal intitulé « Les jeunes et la sécurité à Montréal: perceptions et expériences de l'espace public »**

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport de consultation réalisé par le Conseil jeunesse de Montréal intitulé « Les jeunes et la sécurité à Montréal : perceptions et expériences de l'espace public », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1267181003

11 - Dépôt de pétitions

À 14 h 16, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

15 – Déclaration / Proclamation

À 14 h 16, la présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM26 0501**Déclaration reconnaissant l'excellence de la gastronomie montréalaise et soulignant les restaurants primés par le Guide Michelin 2026**

Attendu que le mois de mai est un moment fort de la gastronomie montréalaise, ainsi qu'ailleurs au Québec et partout au Canada, avec le dévoilement des distinctions du Guide Michelin, le Gala des Lauriers de la gastronomie et la publication des Canada's 100 Best Restaurants;

Attendu que Montréal se distingue par l'excellence de sa gastronomie, à la fois accessible, enracinée dans le terroir et ouverte sur le monde;

Attendu qu'en plus d'être rassembleuse, la gastronomie est un levier économique et culturel structurant pour la métropole, créateur d'emplois et de vitalité dans tous les quartiers;

Attendu que la gastronomie a un impact direct sur l'attractivité et le rayonnement de la métropole, attirant des visiteuses et visiteurs de partout à travers le monde;

Attendu que le Guide Michelin reconnaît un écosystème culinaire dynamique, porté par l'innovation, la diversité et la qualité des produits locaux ainsi que le savoir-faire des restauratrices et restaurateurs à travers le monde;

Attendu que le Guide Michelin a dévoilé, le 6 mai dernier, son édition 2026 au Québec, et attribué des étoiles aux restaurants s'étant distingués de façon exceptionnelle, ainsi que des Bib Gourmand et des recommandations;

Attendu que deux nouveaux restaurants de la métropole ont eu l'honneur de recevoir une étoile Michelin en 2026, soit le Hoogan et Beaufort et le Sushi Nishinokaze, et que le Jérôme Ferrer-Europea, le Mastard, le Sabayon conservent leur étoile pour une deuxième année;

Attendu que le Guide Michelin a attribué un Bib gourmand à sept établissements montréalais, et 49 restaurants de la métropole seront désormais recommandés dans le célèbre guide;

Attendu qu'avec plus de 60 restaurants s'étant distingués, dont cinq étoilés Michelin, Montréal s'impose comme une grande métropole gastronomique et confirme sa place sur la carte mondiale des grandes destinations culinaires à travers le monde;

Attendu que les Lauriers de la gastronomie est un organisme à but non lucratif dont la mission est de stimuler et de faire rayonner l'excellence, la créativité et la relève en gastronomie au Québec;

Attendu que lors du gala des Lauriers de la gastronomie qui a eu lieu le 4 mai dernier, ont été récompensés les restaurants montréalais le Toqué!, le Sabayon, Le Mousso, ainsi que le Hoogan et Beaufort et le Annette bar-à-vin dans la catégorie Sommelier de l'année;

Attendu que le Canada's Best 100 Restaurants, magazine dressant le portrait annuel de la restauration au pays, souligne depuis 12 ans les établissements se démarquant par la qualité de leur table;

Attendu que les restaurants montréalais occupent plus du quart de la liste 2026 du Canada's Best 100 Restaurants, avec 28 adresses qui se sont hissées dans la liste, dont trois font partie des dix meilleurs établissements, soit Mon Lapin, Beba et Le Violon;

Il est proposé par Maude Thérour-Séguin

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - félicite chaleureusement les restauratrices, les restaurateurs ainsi que leurs équipes ayant été récompensés par le Guide Michelin 2026, les Lauriers de la Gastronomie et le Canada's Best 100 Restaurants pour leur quête constante d'excellence;
- 2 - célébrera les récipiendaires lors d'un événement à l'hôtel de ville afin d'exprimer toute sa reconnaissance et sa gratitude envers ses restauratrices et restaurateurs d'exception;
- 3 - invite les citoyennes et citoyens ainsi que les personnes de passage dans la métropole à découvrir de nouvelles tables, à profiter des terrasses et, plus largement, à soutenir la gastronomie locale.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la conseillère Maude Thérour-Séguin, pour la présentation de la Déclaration.

La conseillère Maude Thérour-Séguin souligne d'abord que la première semaine de mai constitue un moment marquant pour la gastronomie montréalaise, notamment en raison de la tenue de plusieurs événements et distinctions d'envergure, dont le Gala des Lauriers, le classement *Canada's 100 Best* et la publication du guide Michelin. Elle indique ensuite que ces reconnaissances confirment le positionnement de Montréal comme destination gastronomique de premier plan, tant à l'échelle nationale qu'internationale, et met en évidence la forte présence d'établissements montréalais parmi les restaurants distingués.

Aussi, elle rappelle que la qualité, la créativité et la diversité de l'offre culinaire contribuent à l'identité culturelle de la métropole, tout en participant à son dynamisme économique. De plus, Mme Thérour-Séguin met en lumière que la gastronomie se déploie dans l'ensemble des arrondissements et joue un rôle structurant dans la vitalité des quartiers, notamment en soutenant l'activité commerciale et l'écosystème alimentaire, incluant les fournisseurs et l'agriculture urbaine.

Enfin, la conseillère Maude Thérour-Séguin félicite les établissements ayant reçu des distinctions et remercie l'ensemble des acteurs du milieu pour leur contribution, puis elle invite les membres du conseil à adopter la Déclaration.

La présidente du conseil cède la parole respectivement à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus et à la conseillère Émilie Brière.

D'emblée, Mme Alneus salue l'ensemble des acteurs du milieu de la restauration, en mettant en valeur leur contribution et leur savoir-faire, qu'elle illustre par une expérience personnelle. Elle fait valoir également que Montréal offre une gastronomie de grande qualité sur l'ensemble de son territoire, tant au centre-ville que dans ses arrondissements excentrés, et elle invite la population à découvrir les restaurants locaux, mentionnant que cela permet à la fois de soutenir l'économie et de renforcer la fierté collective pour la métropole.

Pour sa part, Mme Brière partage, entre autres, sa conception personnelle de la gastronomie montréalaise, qu'elle décrit comme une expérience rassembleuse et fondée sur le partage des techniques, des saveurs et des cultures. En conclusion, elle témoigne de sa fierté de célébrer la gastronomie montréalaise et remercie chaleureusement les acteurs du milieu pour leur contribution.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM26 0502

Déclaration pour souligner la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

Attendu que le 17 mai correspond à la date à laquelle l'Organisation mondiale de la santé a retiré, en 1990, l'homosexualité de la liste des maladies mentales;

Attendu qu'en 2003, à l'initiative de son fondateur, Laurent McCutcheon, la Fondation Émergence a lancé la toute première Journée nationale contre l'homophobie, qui est devenue la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie en 2014, qui est maintenant internationale et soulignée le 17 mai dans plusieurs dizaines de pays;

Attendu que la Ville de Montréal s'est fermement engagée à combattre toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur le sexe et sur l'orientation sexuelle, dans le cadre de l'adoption de sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en 2005;

Attendu que la Ville de Montréal a accueilli la grande Conférence internationale sur les droits humains des LGBT lors des Outgames de 2006, et à la suite de laquelle fut adoptée la Déclaration de Montréal, un texte majeur qui a inspiré la défense des droits au Québec, au Canada et à l'international;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté cette Déclaration officiellement en 2007;

Attendu que la Ville de Montréal a été la première ville nord-américaine, en mai 2022, à adhérer et à participer activement au réseau international Rainbow Cities Network, qui protège les droits des personnes LGBTQ2+ en réunissant des membres de la société civile, des administrations municipales, des décideurs politiques ainsi que des expertes et experts pour mettre en place des politiques publiques innovantes et inclusives;

Attendu que c'est en mars 2025 que la Ville de Montréal a adopté la toute première Déclaration pour souligner la Journée internationale de la visibilité trans;

Attendu que la Ville de Montréal a été, à l'été 2025, la ville hôte de la première conférence internationale francophone LGBTQ2+ organisée par Égides, Alliance internationale francophone pour l'égalité et les diversités, la plus grande organisation internationale francophone LGBTQI+, fondée à Montréal en 2019;

Attendu que le magazine montréalais Fugues, seul média québécois et franco-canadien à suivre l'actualité LGBTQ+, a publié ce mois-ci son 500^e numéro;

Attendu que Fugues informe, rassemble et fait évoluer les mentalités depuis 1984, et que la publication a grandement contribué à l'essor du Village, faisant de ce quartier un lieu d'ouverture et d'inclusivité tout en propulsant Montréal au sommet des destinations inclusives à travers le monde;

Attendu que toutes les Montréalaises et tous les Montréalais sont libres de s'épanouir pleinement, peu importe leur identité de genre et leur orientation sexuelle, comme le prévoient leurs droits fondamentaux proclamés et garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* et par la *Charte canadienne des droits et libertés*;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place des outils de sensibilisation et de la formation dédiés à son personnel municipal et aux membres du corps policier afin de mieux répondre aux besoins des communautés LGBTQ2+ dans les services de la Ville et les arrondissements via l'application de l'ADS+.

Il est proposé par Benoit Langevin
Christopher McCray

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - est fière de souligner et soutenir la 24^e édition de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie le 17 mai 2026, portée par la Fondation Émergence;
- 2 - rappelle l'importance des personnes Alliées, le thème de campagne de la Fondation Émergence, pour l'inclusion des personnes de la diversité sexuelle et de genres dans tous les milieux de vie;
- 3 - conformément à ses engagements municipaux LGBTQ2+, lutte activement contre toutes les formes de discrimination et de violences homophobes, transphobes, lesbophobes et biphobes dans l'espace public et appuie des initiatives communautaires en prévention;
- 4 - s'inspire des meilleures pratiques en matière de politiques et d'engagements municipaux au sein du réseau international Rainbow Cities Network;
- 5 - invite Montréalaises et Montréalais à lutter activement contre toutes les formes de discrimination à l'encontre des personnes LGBTQ2+, et à célébrer la richesse immense qu'apportent les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre dans la métropole.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Benoit Langevin pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, le conseiller Benoit Langevin souligne la tenue, le 17 mai prochain, de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, tout en rappelant qu'il s'agit d'une initiative née à Montréal et ayant depuis été reprise dans de nombreux pays. Il insiste ensuite sur le fait que la diversité constitue une richesse fondamentale dans la métropole, et que les acquis en matière d'inclusion doivent être constamment protégés et défendus, particulièrement dans un contexte où on observe des reculs ailleurs dans le monde.

En ce sens, M. Langevin met en évidence l'engagement soutenu de la Ville de Montréal dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, citant notamment l'adoption de déclarations, l'adoption de politiques favorisant l'équité et la représentativité, ou encore la collaboration étroite avec les organismes et les personnes expertes de la communauté LGBTQ2IA+. Enfin, il réitère l'importance d'être solidaire et du rôle des personnes alliées, en lien avec le thème annuel de la Fondation Émergence, tout en remerciant les organismes communautaires pour leur contribution essentielle.

La présidente du conseil cède la parole respectivement au conseiller Claude Pinard et au leader adjoint de l'Opposition officielle, Christopher McCray.

M. Pinard aborde en un premier temps l'engagement historique de Montréal dans la lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, rappelant que la métropole s'est distinguée comme pionnière en matière d'inclusivité envers les personnes de la communauté LGBTQ+. Puis, il souligne le rôle central du Village qui a constitué un espace sécuritaire et emblématique permettant aux personnes de la communauté de se rassembler, d'exister pleinement et de gagner en visibilité, contribuant ainsi au rayonnement international de Montréal.

De plus, le conseiller Claude Pinard reconnaît la contribution conjointe du Village et du magazine *Fugues*, dont la publication du 500^e numéro témoigne de son rôle soutenu depuis plusieurs décennies dans l'information et l'évolution des mentalités et l'affirmation de Montréal comme destination inclusive reconnue internationalement. Il remercie les équipes ayant œuvré à ces avancées.

Quant au leader adjoint de l'Opposition officielle, Christopher McCray, il met en lumière cette Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie en rappelant que Montréal constitue un milieu reconnu pour son ouverture et sa diversité, ce qui favorise l'inclusion des personnes issues des communautés LGBTQ+. Il enchaîne en constatant les progrès réalisés au fil des années en matière de droits et d'acceptation sociale, tout en reconnaissant que ces avancées demeurent inégales et reposent notamment sur l'action des organismes communautaires.

En conclusion, M. McCray insiste sur l'importance du rôle des personnes alliées et sur la nécessité de poser des gestes concrets, notamment en intervenant face aux propos discriminatoires et en sensibilisant aux valeurs de diversité, d'inclusion et de respect.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, remercie les membres du conseil pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM26 0503

Déclaration en soutien aux personnes en situation d'itinérance et de reconnaissance envers l'organisme Maison Mobile

Attendu que le journal *La Presse* relatait récemment l'histoire de M. Luc Collin, un grand amateur de hockey vivant en situation d'itinérance qui est atteint d'un cancer du poumon en phase terminale;

Attendu que la Dre Marie-Hélène Marchand, cofondatrice de l'organisme Maison Mobile, et Mme Laurence de Villers, directrice de la Société de soins palliatifs à domicile du Grand Montréal, ont permis à M. Collin de réaliser un rêve en lui dénichant une paire de billets pour assister à un match de hockey du Canadien de Montréal au Centre Bell, le 11 avril dernier;

Attendu que, chaque année, des dizaines de personnes en situation d'itinérance décèdent de maladies chroniques dans les refuges d'hébergement ou dans la rue sans suivi médical approprié, et qu'il s'agit d'autant de drames humains inacceptables et évitables;

Attendu que l'organisme Maison Mobile, une initiative qui a vu le jour en 2024, offre des soins palliatifs aux personnes plus vulnérables en fin de vie directement dans leur milieu, que ce soit dans la rue, dans un refuge ou dans une maison de chambres;

Attendu que les données les plus récentes révèlent que plus de 5000 personnes vivent en situation d'itinérance à Montréal, un chiffre sous-estimé qui ne représente que la pointe de l'iceberg selon le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal;

Attendu que beaucoup trop de personnes vivent dans une situation de grande détresse humaine et de précarité, avec des conditions de vie très difficiles à Montréal;

Attendu qu'il faut renforcer les interventions de l'ensemble des paliers de gouvernement de façon concertée, en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux, pour mieux soutenir les organismes communautaires afin qu'ils puissent répondre adéquatement aux besoins des personnes vulnérables dans la métropole;

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Benoit Langevin
Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal exprime sa profonde gratitude envers la Dre Marie-Hélène Marchand et envers Mme Laurence de Villers pour leur geste rempli de compassion et de générosité à l'endroit de M. Collin, ainsi que pour leur travail au quotidien;
- 2 - que la Ville de Montréal souligne l'importance des organismes communautaires en santé dans la métropole qui, chaque jour, viennent en aide aux personnes plus vulnérables, notamment celles qui sont en fin de vie dans des conditions de grande précarité;
- 3 - que la Ville de Montréal remercie *La Presse* et la journaliste Caroline Touzin d'avoir raconté l'histoire touchante de M. Collin, et qu'elle espère que ce récit contribuera à sensibiliser les lectrices et lecteurs sur cette réalité tristement trop répandue;
- 4 - que la Ville de Montréal invite toutes les Montréalaises et tous les Montréalais à faire preuve de générosité par des gestes concrets d'entraide et de solidarité;
- 5 - que chaque personne a le droit de mourir dans le respect et la dignité.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, Mme Martinez Ferrada rappelle un article marquant paru dans *La Presse* racontant l'histoire de Luc Collin, une personne en situation d'itinérance atteinte d'un cancer en phase terminale. Elle souligne que cette réalité, bien que souvent invisible, est présente à Montréal, où des personnes malades meurent souvent sans accompagnement adéquat. Elle affirme que personne ne devrait vivre la fin de sa vie dans de telles conditions.

La mairesse de Montréal met ensuite en lumière l'engagement de la docteure Marie-Hélène Marchand qui a fondé l'organisme Maison mobile et de Laurence de Villiers, directrice de la Société de soins palliatifs à domicile du Grand Montréal. Ces deux femmes offrent des soins palliatifs aux personnes les plus vulnérables. Elle exprime, au nom de la Ville de Montréal, une profonde gratitude envers ces femmes et leurs équipes. Enfin, Mme Martinez Ferrada souligne l'importance de garantir à toutes et tous une fin de vie digne et respectueuse.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.05

80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation

À 14 h 40, la présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

Le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 14 h 40,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0504

Accorder un contrat de gré à gré à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour la fourniture de 150 licences perpétuelles Windows Server et huit licences perpétuelles SQL Server pour maintenir les droits d'utilisation et de mise à niveau des licences de serveurs d'infrastructure Microsoft - Dépense totale 563 675,22 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour la fourniture de 150 licences perpétuelles Windows Server et huit licences perpétuelles SQL Server, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 490 152,36 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 24 février 2026;

- 2- d'autoriser une dépense maximale de 73 522,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269834002
80.01 (20.01)

CM26 0505

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 349 566,86 \$, taxes incluses, pour les services de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, couvrant divers bâtiments de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec EBI Envirotech inc. (CG23 0234), majorant ainsi le montant total de l'entente à 1 269 718,17 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 291 305,72 \$, taxes incluses, pour les services de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, couvrant divers bâtiments de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec EBI Envirotech inc. (CG23 0234);
- 2- d'autoriser une dépense de 58 261,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1257157022
80.01 (20.02)

CM26 0506

Conclure une entente-cadre avec Aqua Data inc., pour la fourniture de batteries pour les compteurs d'eau potable de la Ville, d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 343 421,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21339 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Aqua Data inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des batteries pour les compteurs d'eau potable de la Ville, pour une somme maximale de 343 421,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21339;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Aqua Data inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1264185001
80.01 (20.03)

CM26 0507

Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec Gestion CDEDQ inc. (compteurs d'eau du Québec), pour l'acquisition des unités d'interface (UIC) R900 pour les compteurs de réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Montréal - Montant estimé de l'entente: 421 429,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21340 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec), seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présentée une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des unités d'interface R900 pour les compteurs d'eau potable de la Ville, pour une somme maximale de 421 429,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21340;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec);
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1264185002
80.01 (20.04)

CM26 0508

Accorder un contrat à Solutions Necando inc., pour le renouvellement de la souscription au support des licences de base de données MongoDB, pour une période de 36 mois, à compter du 5 juin 2026 - Dépense totale de 313 903,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21345 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Solutions Necando inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le renouvellement de la souscription au support des licences de base de données MongoDB, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 313 903,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21345;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269834004
80.01 (20.05)

À 14 h 41,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0509

Conclure une entente-cadre avec MLC Associés inc. pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets de déconstruction, d'une durée de 60 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 758 655,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21259 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, par laquelle MLC Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets de déconstruction, pour une somme maximale de 632 213,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21259;
- 2- d'autoriser une dépense de 126 442,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de MLC Associés inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1268516001
80.01 (20.06)

CM26 0510

Conclure une entente-cadre avec Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec), pour la fourniture de compteurs d'eau de 40 et 50 millimètres pour le réseau de distribution d'eau potable de la Ville d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 685 538,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21343 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des compteurs d'eau de 40 et 50 millimètres pour le réseau de distribution d'eau potable de la Ville, pour une somme maximale de 685 538,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21343;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec);
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1264185003
80.01 (20.07)

CM26 0511

Conclure des ententes-cadres avec Trafic Innovation inc. et Develotech inc., pour la fourniture et la livraison de bollards en polymères, de délinéateurs et accessoires (lots 1 et 2), d'une durée de 24 mois, incluant trois options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 1 513 230,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21273 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois, incluant trois options de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires conformes pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des bollards en polymères, des délinéateurs et accessoires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21273 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Trafic Innovation inc.	1	1 194 122,99 \$
Develotech inc.	2	121 729,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 197 377,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Trafic Innovation inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1269462001
80.01 (20.08)

CM26 0512

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 368 541,29 \$, taxes incluses, pour la fourniture de différentes pièces électriques et électroniques, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec UAP inc. (Traction Anjou et St-Laurent) (lots 2 et 3) et Pièces d'Autos Probec (Div Entrepôt de Montréal 1470 inc.) (lot 4) (CG22 0365), majorant ainsi le montant total des ententes à 1 906 484,91 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Aref Salem

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 320 470,68 \$, taxes incluses, pour la fourniture de différentes pièces électriques et électroniques, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec UAP inc. (Traction Anjou et St-Laurent) (lots 2 et 3) et Pièces d'Autos Probec (Div Entrepôt de Montréal 1470 inc.) (lot 4) (CG22 0365);
- 2- d'autoriser une dépense de 48 070,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265593017
80.01 (20.09)

CM26 0513

Accorder un contrat de gré à gré à ABB inc., pour l'évolution et le support du système intégré de commande et de surveillance du procédé de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juin 2026 - Dépense totale de 3 241 593,70 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à ABB inc., pour l'évolution et le support du système intégré de commande et de surveillance du procédé de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juin 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 241 593,70 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 11 février 2026;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme ABB inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260449001
80.01 (20.10)

À 14 h 43,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0514

Accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., pour les services professionnels d'intégration des ouvrages de rétention Saint-Jacques et Courcelles au système de contrôle intégré des intercepteurs - Dépense totale de 790 418,63 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., pour les services professionnels d'intégration des ouvrages de rétention Saint-Jacques et Courcelles au système de contrôle intégré des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 687 320,55 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 mars 2026;
- 2- d'autoriser une dépense de 103 098,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265438001
80.01 (20.11)

CM26 0515

Exercer l'option de prolongation de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 963 470,31 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de détection de fuites sur les conduites d'aqueduc principales par une méthode intrusive, dans le cadre du contrat accordé à Pure Technologies Ltd. (CG24 0317), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 518 898,68 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 24 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 875 882,10 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de détection de fuites sur les conduites d'aqueduc principales par une méthode intrusive dans le cadre du contrat accordé à Pure Technologies Ltd. (CG24 0317);
- 2- d'autoriser une dépense de 87 588,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1263759001
80.01 (20.12)

CM26 0516

Conclure une entente-cadre avec Systematix Technologies de l'Information inc., pour les services professionnels en Oracle Application Express, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 310 505,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21292 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Systematix Technologies de l'Information inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en Oracle Application Express, pour une somme maximale de 1 310 505,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21292;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Systematix Technologies de l'Information inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1269859001
80.01 (20.13)

CM26 0517

Autoriser une dépense additionnelle de 29 177,93 \$, taxes incluses, pour l'ajout des taxes applicables, dans le cadre du contrat accordé à Cloud Software Group (CG24 0717), majorant ainsi le montant total de la dépense à 224 022,16 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 29 177,93 \$, taxes incluses, pour l'ajout des taxes applicables, dans le cadre du contrat accordé à Cloud Software Group (CG24 0717);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction gestion du territoire, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269859002
80.01 (20.14)

CM26 0518

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 591 352,54 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes pour les cinq musées d'Espace pour la vie, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG25 0112), majorant ainsi le montant total du contrat à 10 340 082,51 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027 et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 274 428,82 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes pour les cinq musées d'Espace pour la vie, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG25 0112);
- 2- d'autoriser une dépense de 316 923,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268089001
80.01 (20.15)

À 14 h 45,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0519

Approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville et la coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, pour la propriété située au 7342-7360, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constituée des lots 3 453 477, 3 453 478, 3 453 479 et 3 453 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 1762,4 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de six ans, à compter du 21 décembre 2050, dont la rente annuelle sera de 4 800 \$ - La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 519 000 \$ pour la période de prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville et la Coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, Montréal pour la propriété située au 7342-7360, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constituée des lots 3 453 477, 3 453 478, 3 453 479 et 3 453 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 1762,4 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de six ans, à compter du 21 décembre 2050, dont la rente annuelle sera de 4 800 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 519 000 \$ pour la période de prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260384001
80.01 (20.16)

CM26 0520

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Société de la Place des arts de Montréal, pour une période de 25 ans, rétroactivement au 1^{er} octobre 2025, 50 espaces intérieurs de stationnement au premier sous-sol du bâtiment situé au 260, boulevard De Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 3 547 501,89 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Société de la Place des arts de Montréal, pour une période de 25 ans, rétroactivement au 1^{er} octobre 2025, 50 espaces intérieurs de stationnement au premier sous-sol du bâtiment situé au 260, boulevard De Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 3 547 501,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258042008
80.01 (20.17)

CM26 0521

Approuver la convention de prolongation de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Les Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc., pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1^{er} mai 2026, les locaux N3, N5, N6, N7, N8, N13, N13.1 et N13.2 au sous-sol du Chalet du Mont-Royal, situé au 1196, chemin Camilien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie d'environ 2 996,67 pieds carrés, à des fins de bureaux et d'entreposage - Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 35 331,38 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention de prolongation de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Les Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc., pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1^{er} mai 2026, les locaux N3, N5, N6, N7, N8, N13, N13.1 et N13.2 au sous-sol du Chalet du Mont-Royal, situé au 1196, chemin Camilien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie d'environ 2 996,67 pieds carrés, à des fins de bureaux et d'entreposage, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

1268682005
80.01 (20.18)

CM26 0522

Approuver la troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour un terme de cinq ans additionnel, à compter du 1^{er} novembre 2033, un espace d'une superficie de 138 865 pieds carrés situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier, dans l'arrondissement d'Anjou, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 15 319 578 \$, taxes incluses / Approuver l'ajustement de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour 2033, au montant de 431 298 \$ et pour 2034, au montant de 2 156 490 \$ / Approuver l'ajustement de la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification des immeubles pour 2033, au montant de 47 153 \$ et pour 2034, au montant de 235 763 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Développement Olymbec inc., un espace situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie de 138 865 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2033, moyennant un loyer total de 14 169 828 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions de la convention de modification du bail;
- 2- d'autoriser le coût des travaux payable à Développement Olymbec inc., représentant un montant total de 1 149 750 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour 2033, au montant de 431 298 \$ et pour 2034, au montant de 2 156 490 \$;
- 4- d'approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification des immeubles pour 2033, au montant de 47 153 \$ et pour 2034, au montant de 235 763 \$;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1264565002
80.01 (20.19)

CM26 0523

Approuver la quatrième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue d'Aquakern inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} août 2026, un espace à bureaux situé au 1625, rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 7 448 pieds carrés, pour le poste de quartier 15 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 275 937 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de quatrième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue d'Aquakern inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} août 2026, un espace à bureaux situé au 1625, rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 7 448 pieds carrés, pour le poste de quartier 15 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 275 937 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1264565003
80.01 (20.20)

À 14 h 48,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0524

Accorder un soutien financier de 74 568 \$ à Zoo Ecomuseum - Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, afin de contribuer au Projet d'amélioration des connaissances, des habitats et de la connectivité écologique pour la couleuvre brune dans la région du grand Montréal, pour la période de mars 2026 à décembre 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 74 568 \$ à Zoo Ecomuseum - Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, afin de contribuer au Projet d'amélioration des connaissances, des habitats et de la connectivité écologique pour la couleuvre brune dans la région du grand Montréal, pour la période de mars 2026 à décembre 2028;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268165002
80.01 (20.21)

CM26 0525

Accorder un soutien financier de 68 700 \$ au Regroupement des éco-quartiers, pour l'organisation de la 22^e édition de la Patrouille verte, du 1^{er} juin au 22 août 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 68 700 \$ au Regroupement des éco-quartiers, pour l'organisation de la 22^e édition de la Patrouille verte, du 1^{er} juin au 22 août 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265796002
80.01 (20.22)

CM26 0526

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Jacques d'une capacité de 15 000 mètres cubes, situé au 800, rue des Seigneurs, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 68 607 794,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DPM-P2506-195981-C (4 soum., 1 seule conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Roxboro Excavation inc., le contrat pour les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Jacques d'une capacité de 15 000 mètres cubes situé au 800, rue des Seigneurs, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 56 872 630,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DPM-P2506-195981-C;
- 3 - d'autoriser une dépense de 8 655 465,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 3 079 698,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1269897001
80.01 (20.23)

CM26 0527

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Chartrand Ford (Ventes) inc., pour la fourniture de pièces de freins pour les véhicules légers et intermédiaires pour le parc motorisé du Service du matériel roulant et des ateliers, d'une durée de deux ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 6 215 227,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21237 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans, par laquelle Chartrand Ford (Ventes) inc., seule firme soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de freins pour les véhicules légers et intermédiaires pour le parc motorisé du Service du matériel roulant et des ateliers, pour une somme maximale de 5 179 356 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21237;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 035 871,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Chartrand Ford (Ventes) inc.;

- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets afférents, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1265593012
80.01 (20.24)

CM26 0528

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert d'Investissements 1919 William inc., à des fins de logement social, un terrain vacant, situé à l'est de la rue Chatham et au nord de la rue William, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 574 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 1535,1 mètres carrés, pour la somme de 9 293 113 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Investissements 1919 William inc., à des fins de logement social, un terrain vacant, situé à l'est de la rue Chatham et au nord de la rue William, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 574 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 1535,1 mètres carrés, pour la somme de 9 293 113 \$, plus les taxes applicables, aux conditions stipulées dans le projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite :
 - que selon l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de vente est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
 - que les travaux de décontamination et de remblaiement soient complétés conformément à ce qui est prévu aux ententes et à la satisfaction du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation;
- 3- d'autoriser l'émission du chèque requis au nom du vendeur, Investissements 1919 William inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255639002
80.01 (20.25)

À 14 h 57,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0529

Approuver le contrat de partenariat entre la Ville et Conseillers d'Affaires Embrase inc., pour un montant total de 551 880 \$, taxes incluses, dans le cadre de la participation de la Ville à l'édition 2026 du StartupFest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'accord de partenariat du Salon de l'entrepreneuriat au sein du StartupFest 2026, entre la Ville et Conseillers d'Affaires Embrase inc., pour un montant total de 551 880 \$, taxes incluses, dans le cadre de la participation de la Ville à l'édition 2026 du StartupFest;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268298001
80.01 (20.26)

CM26 0530

Approuver le projet de deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., représenté par Management du Groupe Redbourne inc., pour un terme d'un an à compter du 1^{er} août 2026, des espaces aux 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étage de l'immeuble situé au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu comme étant la Tour Telus, d'une superficie de 75 796 pieds carrés, à des fins de bureaux pour le Service des finances et de l'évaluation foncière, pour un loyer total de 3 613 092 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 1 374 681 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation (SSIH) / Approuver l'ajustement de la base budgétaire du SSIH pour 2027, au montant de 1 924 553 \$, au net

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., représentée par Management du Groupe Redbourne inc., pour un terme d'un an à compter du 1^{er} août 2026, des espaces aux 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étage de l'immeuble situé au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu comme étant la Tour Télus, d'une superficie de 75 796 pieds carrés, à des fins de bureaux pour le Service des finances et de l'évaluation foncière, pour un loyer total de 3 613 092 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la deuxième convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser, pour l'année 2026, un virement budgétaire de 1 374 681 \$, net de ristourne, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, soit 692 839 \$ (50,4 %) relevant de la compétence locale et 681 842 \$ (49,6 %) de la compétence d'agglomération, vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour le paiement du loyer en 2026;
- 3- d'approuver, pour l'année 2027, un ajustement de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour une somme de 1 924 553 \$, net de ristourne;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268042001
80.01 (20.27)

CM26 0531

Approuver le projet de première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de CDM De Montréal inc., pour un terme de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2026, des espaces au 3^e et au 4^e étage de l'immeuble situé au 80, rue Queen, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie d'environ 20 000 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 4 024 125 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 356 957 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale et d'agglomération vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation (SSIH) / Approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du SSIH pour 2027, au montant de 719 164 \$, au net

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de CDM De Montréal inc., pour un terme de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2026, des espaces au 3^e et au 4^e étage de l'immeuble situé au 80, rue Queen, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie d'environ 20 000 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 4 024 125 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser, pour l'année 2026, un virement budgétaire de 356 957 \$, net de ristourne, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, soit 179 906 \$ relevant de la compétence locale et 177 051 \$ de compétence d'agglomération, vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour le paiement du loyer en 2026;
- 3- d'approuver un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, pour l'année 2027 au montant de 719 164 \$, net de ristourne;

- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269653002
80.01 (20.28)

CM26 0532

Approuver le projet de première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de Galion Équité S.E.C., pour une période de neuf ans et sept mois, à compter du 1^{er} août 2026, des espaces au 8^e et au 9^e étage de l'immeuble situé au 1611, boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 43 850 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour les besoins du Service de l'approvisionnement et du Service des infrastructures du réseau routier - Dépense totale de 14 487 192 \$, taxes incluses / Approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour 2028, au montant de 354 509 \$, au net

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de Galion Équité S.E.C., pour une période de neuf ans et sept mois, à compter du 1^{er} août 2026, des espaces au 8^e et au 9^e étage de l'immeuble situé au 1611, boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 43 850 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour les besoins du Service de l'approvisionnement et du Service des infrastructures du réseau routier pour une dépense totale de 14 487 192 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour 2028, au montant de 354 509 \$, au net;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1264069002
80.01 (20.29)

CM26 0533

Accorder trois contrats à Entreprise de signalisation SEDGE Itée., à Entreprises Madali inc. et à Échafauds Plus (Laval) inc., pour les services de signalisation et d'ingénierie pour la production de planche de signalisation et de plans de détour dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026 (lots 1 à 3, 5 à 7 et 10 à 15), pour une durée d'environ 30 jours, à compter du 5 septembre 2026 - Dépense totale de 1 788 186,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21325 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

 appuyé par Christine Black

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de 30 jours, les contrats les services de signalisation et d'ingénierie pour la production de planche de signalisation et de plans de détour dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21325;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Entreprises Madali inc.	1 à 3, 5 à 7 et 10 à 11	674 308,68 \$
Échafauds Plus (Laval) inc.	12	17 590,83 \$
Entreprise de signalisation SEDGE Itée.	13 à 15	1 096 286,63 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267317001
80.01 (20.30)

À 15 h, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 18, le conseil reprend ses travaux.

À 15 h 18,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

 appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.34) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0534

Retirer l'assujettissement au droit de préemption, aux fins de logement social, les immeubles identifiés par les numéros de lots 3 361 259, 3 361 260, 5 097 267, 2 162 102, 1 424 728, 1 424 727, 1 180 889, 1 573 179, 1 573 180, 1 573 181 et 1 573 606, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lesquels avaient été assujettis en vertu de la résolution CG20 0141, adoptée le 24 février 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

 appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de retirer l'assujettissement au droit de préemption, aux fins de logements sociaux, les immeubles identifiés par les numéros de lots 3 361 259, 3 361 260, 5 097 267, 2 162 102, 1 424 728, 1 424 727, 1 180 889, 1 573 179, 1 573 180, 1 573 181 et 1 573 606, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lesquels avaient été assujettis en vertu de la résolution CG20 0141 adoptée le 24 février 2020;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville d'entreprendre les procédures requises, notamment en radiation des avis d'assujettissement publiés au Registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

1263867001
80.01 (20.31)

CM26 0535

Accorder un contrat de gré à gré à Global Payments Direct inc. (Global), pour les services liés aux terminaux de point de vente ainsi qu'aux transactions effectuées en ligne, pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 novembre 2026 - Dépense totale de 2 957 415,06 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Global Payments Direct inc. (Global), pour les services liés aux terminaux de point de vente ainsi qu'aux transactions effectuées en ligne, pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 novembre 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 575 299,51 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 15 avril 2026;
- 2 - d'autoriser une dépense de 382 115,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269505002
80.01 (20.32)

CM26 0536

Accorder un soutien financier de 515 000 \$ à Montréal International, dans le cadre du mandat d'attraction et de rétention d'organisations internationales à Montréal pour l'année 2026 / Autoriser l'utilisation pour cette même période des contributions antérieures non utilisées et reportées de 47 449 \$ au 31 décembre 2025 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 515 000 \$ à Montréal International, dans le cadre du mandat d'attraction et de rétention d'organisations internationales à Montréal pour l'année 2026;
- 2- d'autoriser l'utilisation pour cette même période des contributions antérieures non utilisées et reportées de 47 449 \$ au 31 décembre 2025;
- 3- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260418001
80.01 (20.33)

CM26 0537

Accorder un soutien financier de 5 600 000 \$ à Montréal International, pour la mise en œuvre des initiatives d'attraction d'investissements directs étrangers et de rayonnement du Montréal économique, en concordance avec le Plan économique 2030 pour la période 2026-2029 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 600 000 \$ à Montréal International, pour la mise en œuvre des initiatives d'attraction d'investissements directs étrangers et de rayonnement du Montréal économique, en concordance avec le Plan économique 2030 pour la période 2026-2029;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268468002
80.01 (20.34)

À 15 h 20,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0538

Résolution mandant le ministre des Finances relativement au processus d'adjudication des obligations dont le terme est de cinq ans ou moins

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution mandant le ministre des Finances à recevoir et ouvrir les soumissions à la suite d'un appel d'offres pour l'émission d'obligations de la Ville dont le terme est moins de cinq ans.

Adopté à l'unanimité.

1264164002
80.01 (30.01)

CM26 0539

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau, volet 2 - Infrastructures d'eau, pour les projets de reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion 1 à l'usine Atwater et du projet de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Côte-des-Neiges

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- s’engage à assumer l’entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d’un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- s’engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s’appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus;
- s’engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- s’engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

2 - d’autoriser le dépôt de la demande d’aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Un débat s’engage.

Adopté à l’unanimité.

1269019004
80.01 (30.02)

CM26 0540

Approuver l’addenda 4 au protocole d’entente entre le ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal, dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de contrôle des rejets d’eaux usées en temps de pluie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l’objet de délibérations lors de la séance du conseil d’agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l’orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d’approuver l’addenda 4 au protocole d’entente entre le ministère des Affaires municipales et la Ville, dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de contrôle des rejets d’eaux usées en temps de pluie;
- 2 - d’autoriser la mairesse et le greffier de la Ville à signer l’addenda pour et au nom de la Ville.

Un débat s’engage.

Adopté à l’unanimité.

1269019005
80.01 (30.03)

CM26 0541

Approuver l'inscription du parc-nature des Sources et du secteur de l'Anse-à-l'Orme du Grand parc de l'Ouest au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal / Prendre connaissance du bilan 2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver l'inscription du parc-nature des Sources et du secteur de l'Anse-à-l'Orme du Grand parc de l'Ouest au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal;
- 2 - de prendre connaissance du bilan 2025 des superficies des sites inscrits et provisoires.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1268165003
80.01 (30.04)

CM26 0542

Approuver le rapport « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » de la Ville / Autoriser le dépôt du rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le rapport « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » de la Ville;
- 2 - d'autoriser le dépôt du rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Sylvain Ouellet, qui soulève une question de privilège. Il affirme que le conseiller Alan DeSousa l'accuse d'avoir laissé des fonds et des subventions inutilisés et demande que ces propos soient retirés.

La présidente du conseil statue que les propos tenus par le conseiller Alan DeSousa ne portent pas atteinte à l'intégrité de M. Ouellet et rejette la question de privilège.

Adopté à l'unanimité.

1258126006
80.01 (30.05)

À 15 h 36,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.06) et 80.01 (30.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0543

Autoriser la modification à la répartition de 50 000 000 \$ du budget 2026 relié à l'Entente entre la Ville et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec (Réflexe 3 - 2025-2029), afin qu'une somme de 152 100 \$ représentant un budget de revenus équivalent à un budget de dépenses, soit de compétence agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la modification à la répartition de 50 000 000 \$ du budget 2026 relié à l'Entente entre la Ville et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (Réflexe 3 - 2025-2029), afin qu'une somme de 152 100 \$, représentant un budget de revenus équivalent à un budget de dépenses, soit de compétence d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1268798005
80.01 (30.06)

CM26 0544

Autoriser le remboursement de 558 893,22 \$, taxes incluses, à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour les travaux requis au bâtiment municipal situé au 1835-1847, avenue Papineau, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le remboursement de 558 893,22 \$, taxes incluses, à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour les travaux requis au bâtiment municipal situé au 1835-1847, avenue Papineau, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265553001
80.01 (30.07)

CM26 0545

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est (RCG 19-020) afin d'augmenter le montant à 96 000 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

Il est recommandé :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame (RCG 19-020) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 96 000 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

1269056001
80.01 (42.01)

À 15 h 37,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.01) et 80.01 (51.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0546

Nommer Bruno Possa à titre de membre du comité technique, pour une période d'un an, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Bruno Possa, directeur des travaux publics de la Ville de Kirkland, à titre de membre du comité technique, tel que prévu au Règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées, en remplacement d'Erik Rolland, directeur sortant des travaux publics de la Ville de Pointe-Claire, pour une période d'un an.

Adopté à l'unanimité.

1266055001
80.01 (51.01)

CM26 0547

Nommer Natasha Daswani à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville pour un mandat de trois ans

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Natasha Daswani à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, pour un mandat de trois ans, et ce, jusqu'au 4 mai 2029.

Adopté à l'unanimité.

1267665002
80.01 (51.02)

20 – Affaires contractuelles

À 15 h 38, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 15 h 38,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
 appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0548

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 7 399 240,83 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre des contrats accordés à Déneigement Fontaine Gadbois inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Cyrbault inc. et Pavages d'Amour inc. (CM22 0772 et CM24 0876), majorant le montant total des contrats à 26 664 219,58 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2026 par sa résolution CE26 0618;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
 appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 5 480 919,13 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CM22 0772 et CM24 0876);

Contrat (Lot)	Adjudicataire	Montants sans contingences et variation de quantité (taxes incluses)
ANJ-101-2426	Déneigement Fontaine Gadbois inc.	1 280 667,67 \$
MTN-102-2226	J.M. Gagné inc.	896 276,12 \$
MTN-103-2226	Déneigement Cyrbault inc.	889 144,79 \$
MTN-104-2226	Déneigement Cyrbault inc.	999 937,29 \$
PRF-401-2226	Pavages d'Amour inc.	1 414 893,27 \$

- 3 - d'autoriser une dépense de 1 096 183,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 822 137,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0549

Résilier le bail intervenu entre la Ville et Services culinaires Kamuy inc., pour la location de la vitrine habitée A, située au 1485, rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 2 723 pieds carrés et une terrasse de 980 pieds carrés, utilisés à des fins de restaurant, moyennant une perte de loyer totale de 172 583 \$, avant les taxes / Verser au domaine public une partie du lot 5 171 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, effectif à la date de la résiliation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2026 par sa résolution CE26 0626;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

- 1 - de résilier le bail intervenu entre la Ville et Services culinaires Kamuy inc., pour la location de la vitrine habitée A située au 1485, rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 2 723 pieds carrés et d'une terrasse de 980 pieds carrés, à des fins de restaurant, moyennant une perte de loyer totale de 172 583 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} juin 2027 au 31 octobre 2030, ou tout autre date acceptable aux parties avant le 31 mai 2027;
- 2 - d'approuver la perte de revenu de loyer d'une somme de 172 583 \$ avant taxes pour la période du 1^{er} juin 2027 au 31 octobre 2030;
- 3 - d'approuver, sous réserve de l'accord des parties, la résiliation anticipée du bail à une date comprise entre le 1^{er} juin 2026 et le 31 mai 2027;
- 4 - de verser au domaine public une partie du lot 5 171 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, effectif à la date de la résiliation, et ce, conformément au plan J52 St-Laurent, numéro 566;
- 5 - d'imputer ce manque à gagner conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1260515001

CM26 0550

Approuver le projet d'addenda 1 au bail par lequel la Ville autorise Hydro-Québec à disposer des sols contaminés présents sur le lot 6 573 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, hors du site, en contrepartie d'une réduction du loyer annuel maximale de 148 761 \$, avant taxes, le tout en vertu du bail en vigueur

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2026 par sa résolution CE26 0622;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda 1 au bail par lequel la Ville autorise Hydro-Québec à disposer des sols contaminés présents sur le lot 6 573 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, hors du site, en contrepartie d'une réduction du loyer annuel maximale de 148 761 \$, avant taxes, en vertu du bail en vigueur, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'addenda 1;

2 - d'imputer ce crédit conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1265323009

CM26 0551

Accorder un contrat à Beameo Services-Conseils inc., pour les travaux de remplacement de mobilier d'éclairage de rue, incluant la construction de bases et de conduits ainsi que la réfection des surfaces dans les arrondissements de Saint-Laurent, de Verdun, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 773 451,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 526602 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0658;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'accorder à Beameo Services-Conseils inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement de mobilier d'éclairage de rue, incluant la construction de bases et de conduits ainsi que la réfection des surfaces, dans les arrondissements de Saint-Laurent, de Verdun, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 618 761,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 526602;
- 2- d'autoriser une dépense de 92 814,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 61 876,11 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Beameo Services-Conseils inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1267231006

CM26 0552

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Véronique Buist pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Le 7^e joueur » qui sera intégrée à l'aréna Martin-Lapointe, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 161 587,34 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0670;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Véronique Buist, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Le 7^e joueur » pour une somme maximale de 142 367,80 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser une dépense de 6 406,51 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'autoriser une dépense de 12 813,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'approuver le projet de convention à cet effet;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1267722002

À 15 h 43,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0553

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc., pour les travaux de reconstruction d'égout et de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Wilson, de la rue Sherbrooke au chemin de la Côte-Saint-Antoine, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 011 374,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 520701 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0660;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de reconstruction d'égout et de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Wilson, de la rue Sherbrooke au chemin de la Côte-Saint-Antoine dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 673 994,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 520701;
- 2- d'autoriser une dépense de 169 889,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 167 490,42 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1267231016

CM26 0554

Accorder un contrat à Contant inc., pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige, situé au 1025, 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, pour une période de trois ans - Dépense totale de 1 272 385,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21341 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0654;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Contant inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige, situé au 1025, 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 942 507,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21341;
- 2- d'autoriser une dépense de 188 501,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 141 376,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Contant inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1264922002

CM26 0555

Accorder un contrat de gré à gré à La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne), pour les services animaliers de proximité, notamment en appui aux services assurés par Proanima Montréal, pour une période de 20 mois, à compter du 1^{er} mai 2026 - Dépense totale de 2 066 684,87 \$, taxes incluses / Approuver la convention de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0657;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne), pour les services animaliers de proximité, notamment en appui aux services assurés par Proanima Montréal, pour une période de 20 mois, à compter du 1^{er} mai 2026, pour une somme maximale de 2 066 684,87 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
- 2- d'approuver le projet de convention de services à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1269327001

CM26 0556

Conclure une entente-cadre avec Groupe de Construction DePiedmont inc., pour les travaux de sécurisation et de réparation d'ouvrages d'art, d'une durée de quatre ans - Montant estimé de l'entente : 1 668 717,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 532001 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0662;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans, par laquelle Groupe de Construction DePiedmont inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les travaux de sécurisation et de réparation d'ouvrages d'art, pour une somme maximale de 1 668 717,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 532001;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe de Construction DePiedmont inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des infrastructures du réseau routier, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1267231011

CM26 0557

Autoriser une dépense additionnelle de 153 434,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Artelia Canada inc. (CM24 0279), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 917 926,73 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0663;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 153 434,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Artelia Canada inc. (CM24 0279);
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1269981001

À 16 h 03

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0558

Approuver l'avenant 1 à la convention de services techniques conclue avec Proanima Montréal, pour les services de gestion animalière sur le territoire de la Ville (CM23 1311), sans dépense additionnelle, pour une période de 10 ans, avec une option de renouvellement de 10 ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0656;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le projet d'avenant 1 à la convention de services techniques conclue avec Proanima Montréal, pour les services de gestion animalière sur le territoire de la Ville (CM23 1311), sans dépense additionnelle, pour une période de 10 ans, avec une option de renouvellement équivalente.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1267515002

CM26 0559

Exercer l'option de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 866 866,46 \$, taxes incluses, pour les services de remorquage, dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre des contrats accordés à Remorquage O secours inc., Sauver Remorquage Ludos Auto inc., J.M.A.C Remorquage Transport et Déneigement, 9216-1686 Québec inc. (Remorquage TGF), 9513-0068 Québec inc. (Autopromo Montréal) (DA248788001, CM24 1134, CM24 1022) majorant ainsi le montant total des contrats à 2 489 096,46 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0650;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer les options de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 642 123,30 \$, taxes incluses, pour les services de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CM24 1134 et CM24 1022) :

Contrat (Lot)	Firmes	Montants sans contingences et variation de quantités (taxes incluses)
Lot 1 : CDN-R001-2426	Sauver Remorquage Ludos Auto inc.	150 904,69 \$
Lot 4 : RPP-R001-2426	J.M.A.C Remorquage Transport et Déneigement	137 970 \$
Lot 5 : RPP-R002-2426	J.M.A.C Remorquage Transport et Déneigement	137 970 \$
Lot 7 : VMA-R003-2426	9216-1686 Québec inc. (Remorquage TGF)	156 928,80 \$
Lot 14 : VSP-R001-2426	9513-0068 Québec inc. (Autopromo Montréal)	58 349,81 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 128 424,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 96 318,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1269445003

CM26 0560

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, la propriété située au 10111, boulevard Pie-IX, entre la rue Larin et le boulevard Industriel, aussi connue et désignée comme étant le lot 1 412 739 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 547 mètres carrés, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, afin de redévelopper la propriété pour y aménager un parc local

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0717;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de la propriété d'une superficie de 547 mètres carrés, située au 10111, boulevard Pie-IX, entre la rue Larin et le boulevard Industriel, aussi connue et désignée comme étant le lot 1 412 739 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, afin de redévelopper la propriété pour y aménager un parc local, le tout tel qu'illustré au plan P-85 Montréal-Nord, préparé par Gabriel Bélec-Dupuis, arpenteur-géomètre, en date du 11 avril 2023;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et la cheffe de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 530 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1264501001

CM26 0561

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9376-9727 Québec inc., un terrain vacant d'une superficie approximative de 456 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent et connu comme étant le lot 3 354 257 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de réaménagement du boulevard Marcel-Laurin, le tout sans contrepartie monétaire, les taxes, le cas échéant, étant à la charge de la Ville / Verser au domaine public de la Ville le lot 3 354 257 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0714;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9376-9727 Québec inc., un terrain vacant d'une superficie approximative de 456 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent et connu comme étant le lot 3 354 257 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de réaménagement du boulevard Marcel-Laurin, le tout sans contrepartie monétaire, les taxes, le cas échéant, étant à la charge de la Ville, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de cession;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de cession;
- 3- de verser au domaine public à titre de rue et de trottoir, le lot 3 354 257 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1265668004

CM26 0562

Retirer l'assujettissement au droit de préemption, aux fins d'habitation, les immeubles identifiés par les numéros de lots 3 361 259, 3 361 260, 5 097 267, 2 162 102, 1 424 728, 1 424 727, 1 180 889, 1 573 179, 1 573 180, 1 573 181 et 1 573 606 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal lesquels avaient été assujettis en vertu de la résolution CM22 0366

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0716;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- de retirer l'assujettissement au droit de préemption, aux fins d'habitation, les immeubles identifiés par les numéros de lots 3 361 259, 3 361 260, 5 097 267, 2 162 102, 1 424 728, 1 424 727, 1 180 889, 1 573 179, 1 573 180, 1 573 181 et 1 573 606 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lesquels avaient été assujettis en vertu de la résolution CM22 0366, adoptée le 21 mars 2022
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville d'entreprendre les procédures requises, notamment en radiation des avis d'assujettissement publiés au Registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1263867002

À 16 h 15,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.19 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0563

Conclure une entente-cadre avec Intervia inc., pour les services professionnels de conception et de surveillance du maintien de la circulation et de la gestion des impacts dans le cadre des travaux au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal, d'une durée de 18 mois - Montant estimé de l'entente : 804 250,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-2353 (4 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0711;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois par laquelle Intervia inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de conception et de surveillance du maintien de la circulation et de la gestion des impacts dans le cadre des travaux au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal, pour une somme maximale de 804 250,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2353;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Intervia inc. à cet effet;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Intervia inc.;
- 4 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1260649005

CM26 0564

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale et finale de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte de vente intervenu entre la Ville et Appartements Métropolitains s.e.c. publié dans la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 26 924 347 relativement à un emplacement vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 6 672 722 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Bombardier, dans l'arrondissement d'Anjou

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0727;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale et finale, de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Appartements Métropolitains s.e.c., publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 26 924 347 relativement à un terrain désigné par une partie du lot 6 672 722 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Bombardier, dans l'arrondissement d'Anjou.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1264396001

CM26 0565

Approuver le projet de convention de services de gré à gré entre la Ville et Montréal en Histoires, pour réactiver le parcours Cité Mémoire du Vieux-Montréal, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 789 850 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 721 240 \$ pour les exercices 2026 à 2028, en provenance du Service du développement économique vers le Service de la culture, des sports et des loisirs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0724;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de services de gré à gré entre la Ville et Montréal en Histoires, pour réactiver le parcours Cité Mémoire du Vieux-Montréal, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 pour une somme maximale de 789 850 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 24 mars 2026;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 721 240 \$ pour les exercices 2026 à 2028, en provenance du Service du développement économique vers le Service de la culture, des sports et des loisirs;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1268021002

CM26 0566

Accorder un contrat de gré à gré à l'Anonyme U.I.M., pour les services professionnels pour répondre aux enjeux de cohabitation sociale, de salubrité, de propreté et de sécurité dans le secteur des campements de la rue Notre-Dame - Dépense totale de 412 000 \$, taxes incluses, le cas échéant / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0724;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à l'Anonyme U.I.M., pour les services professionnels pour répondre aux enjeux de cohabitation sociale, de salubrité, de propreté et de sécurité dans le secteur des campements de la rue Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 412 000 \$, taxes incluses, le cas échéant, conformément à son offre de service en date du 1^{er} mai 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention de services entre la Ville et cet organisme, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1264819001

30 – Administration et finances

À 16 h 21, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 16 h 21,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0567

Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Verdun, par l'entremise du passif environnemental des sols contaminés, d'un montant de 108 343,91 \$, net de ristournes, pour les travaux préparatoires à l'aménagement d'un gymnase extérieur au parc Arthur-Therrien, dans l'arrondissement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2026 par sa résolution CE26 0630;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Christine Black

Et résolu :

- 1 - de majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Verdun, par l'entremise du Passif environnemental des sols contaminés, d'un montant de 108 343,91 \$, net de ristournes, pour les travaux préparatoires à l'aménagement d'un gymnase extérieur au parc Arthur-Therrien, dans l'arrondissement de Verdun;
- 2 - d'imputer cette majoration conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1267126002

CM26 0568

Majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental des sols contaminés d'un montant de 69 059 \$, taxes nettes, pour les coûts engendrés dans le cadre du suivi post-construction du projet de réaménagement du terrain de soccer au parc Sir-Wilfrid-Laurier

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0692;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Christine Black

Et résolu :

- 1 - de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental des sols contaminés d'un montant de 69 059 \$, taxes nettes, pour les coûts engendrés dans le cadre du suivi post-construction du projet de réaménagement du terrain de soccer au parc Sir-Wilfrid-Laurier;
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1264950003

CM26 0569

Majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 46 755,31 \$, taxes nettes, pour les services professionnels de réalisation d'études environnementales complémentaires dans le cadre du projet d'aménagement des allées Alma et du Carmel, situées dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0693;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1 - de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 46 755,31 \$, taxes nettes, afin de retenir les services professionnels requis pour la réalisation des études environnementales complémentaires nécessaires pour effectuer l'estimation des coûts reliés à la décontamination et à la réhabilitation des sols du projet d'aménagement des allées Alma et du Carmel, situées dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1267370001

CM26 0570

Adopter le Protocole municipal de gestion des campements afin d'établir une posture de tolérance à l'égard des personnes vivant en campement et de développer des stratégies d'intervention adaptées à la réalité des campements sur le territoire montréalais

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0738;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Benoit Langevin

Et résolu :

d'adopter le Protocole municipal de gestion des campements afin d'établir une posture de tolérance à l'égard des personnes vivant en campement et de développer des stratégies d'intervention adaptées à la réalité des campements sur le territoire montréalais.

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Valenzuela, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pautzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay, Beauregard, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (62)
Votent contre :	(0)
Résultat :	En faveur : 62 Contre : 0

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare le point 30.04 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.04 1268538003

15 – Déclaration / Proclamation

À 16 h 48, la présidente du conseil rappelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, appelle le point 15.06 comme prévu en début de séance.

CM26 0571

Ajout - Déclaration en appui au projet de loi visant à assurer la représentation effective des électeurs

Attendu que le 7 mai 2026, le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi visant à assurer la représentativité effective des électeurs à l'Assemblée nationale, et que son adoption aurait pour effet de maintenir la circonscription de Anjou-Louis-Riel dans l'Est de Montréal;

Attendu que le 19 septembre 2023, la Commission de la représentation électorale a déposé son rapport préliminaire à l'Assemblée nationale et a proposé des changements à la carte électorale actuelle qui auraient pour effet de faire disparaître une circonscription de l'Est de Montréal;

Attendu que le Conseil municipal a adopté une déclaration, le 20 novembre 2023, demandant au gouvernement du Québec de maintenir toutes les circonscriptions dans l'Est de Montréal afin d'offrir au secteur une représentation équitable;

Attendu que les changements proposés par la Commission de la représentation électorale entraîneraient la disparition de la circonscription d'Anjou-Louis-Riel, à Montréal, alors que la circonscription voisine, Rosemont, deviendrait Rosemont-Louis-Riel;

Attendu que le nombre de circonscriptions dans la métropole passerait de 27 à 26 si les changements proposés par la Commission de la représentation électorale étaient mis en œuvre, privant l'Est de Montréal d'une voix forte à l'Assemblée nationale;

Attendu que le redécoupage électoral proposé ne tient pas compte de la réalité démographique de l'Est de Montréal, où une importante population issue de l'immigration n'est pas encore inscrite sur les listes électorales tout en étant utilisatrice des services publics, créant ainsi un écart entre le poids électoral et la population réellement desservie;

Attendu que l'Est de Montréal regroupe près de 30 % de la population montréalaise et représente à lui seul environ 10 % de la population totale du Québec, ce qui en fait un territoire d'importance stratégique tant sur le plan démographique que socioéconomique;

Attendu que l'Est de Montréal est en redéveloppement, que des terrains laissés en friche doivent être décontaminés et revitalisés, que le transport collectif doit y être amélioré, que des logements doivent y être construits et que, par conséquent, ce secteur a besoin d'une représentation adéquate à l'Assemblée nationale pour soutenir son développement et sa quête d'une plus grande équité sociale et économique;

Attendu que l'Est de Montréal constitue l'un des plus importants projets de revitalisation industrielle au Canada avec une zone de 30 km², offrant plus de 370 hectares prêts à l'investissement et un potentiel de création de plus de 20 000 emplois dans des secteurs innovants, ce qui lui confirme le rôle de moteur économique pour l'ensemble du Québec;

Attendu que la Ville de Montréal entend faire de l'est un territoire stratégique de redéveloppement en accélérant sa mise en valeur, notamment par des projets structurants, la croissance d'entreprises et le développement d'un écosystème économique innovant, durable et créateur d'emplois de qualité;

Attendu que le redéveloppement de l'Est de Montréal et la mise en œuvre de nouveaux pôles d'emplois attireront davantage de citoyennes et de citoyens dans le secteur, qui devront être bien représentés à l'Assemblée nationale;

Attendu que la Ville de Montréal estime le potentiel de nouveaux logements dans l'est à 100 000 unités, ce qui permettrait de loger quelque 200 000 nouvelles résidentes et nouveaux résidents dans le secteur, soit l'équivalent de trois nouvelles circonscriptions;

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada
Ericka Alneus

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani
Claude Pinard
Christine Black
Aref Salem
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa,
Caroline Braun
Benoit Langevin
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Stephanie Valenzuela
Dimitrios (Jim) Beis
Vana Nazarian
Youssef Hariri
Josué Corvil
Effie Giannou
Leslie Roberts
Maude Thérroux-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Diana Varela
Denis Pelletie
Julie-Pascale Provost

Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Carla Beauvais
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
François Limoges
Sarah V. Doyon
Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Maeva Vilain
Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault
Mauro Barone

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - appuie le projet de loi visant à assurer la représentativité effective des électeurs qui assurerait le maintien de la circonscription de Anjou–Louis-Riel dans l’Est de Montréal;
- 2 - souhaite que ses résidentes et résidents soient représentés de façon juste et équitable à l’Assemblée nationale, en respect de leur réalité et de leurs besoins distincts;
- 3 - transmette la présente déclaration à toutes les personnes élues de l’Assemblée nationale du Québec.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, pour la présentation de la Déclaration.

D’emblée, Mme Martinez Ferrada rappelle le dépôt, la semaine dernière, du projet de loi 3 par le gouvernement du Québec, qui vise à protéger deux circonscriptions montréalaises dont celle d’Anjou–Louis-Riel dans l’Est de Montréal. Elle s’exprime sur l’importance du redécoupage afin qu’il soit représentatif de la réalité des quartiers et qu’il tienne compte de l’ensemble de la population, incluant les résidents permanents, les personnes issues de l’immigration, les étudiants étrangers et les familles ayant aussi besoin de services et d’une représentation adéquate.

Elle met en évidence notamment la diversité des réalités dans l’Est de Montréal qui doivent être reconnues dans les décisions prises à l’Assemblée nationale, et rappelle le fort potentiel de développement du territoire, qui nécessite le maintien d’une capacité de représentation suffisante.

En conclusion, la mairesse de Montréal indique que la Ville appuie le projet de loi visant à assurer la représentativité effective des électeurs-trices afin de préserver la circonscription d’Anjou–Louis-Riel, souhaite une représentation juste et équitable des résidentes et résidents en fonction de leur réalité et de leurs besoins distincts.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.06

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 16 h 51, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CM26 0572

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la transformation et l'occupation des parties de bâtiments situées au 933, rue Rachel Est, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de tenanciers consignés

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation des parties de bâtiment situées au 933, rue Rachel Est, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de tenanciers consignés », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1269239006

CM26 0573

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1265515001

CM26 0574

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet urbain Quartier Namur-Hippodrome

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet urbain Quartier Namur-Hippodrome », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1267352001

CM26 0575**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)****AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1268283001

42 – Adoption de règlements

À 16 h 57, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

CM26 0576**Adoption - Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2026 par sa résolution CM26 0481;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2026 par sa résolution CM26 0481;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0573;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1253376009

Règlement 26-019

46 – Toponymie et voies publiques

À 16 h 52, la présidente du conseil appelle la rubrique « Toponymie et voies publiques ».

À 16 h 52,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.01 à 46.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0577

Nommer le parc des Sœurs-de-Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Lachine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0700;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

de nommer « parc des Sœurs-de-Sainte-Anne » le nouveau parc situé sur l'ancien terrain de la Maison mère de la Congrégation des sœurs de Sainte-Anne, à l'ouest de la rue Esther-Blondin et constitué du lot 6 358 397 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Lachine, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1269026001

CM26 0578

Nommer la place des Cantonniers dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0702;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

de nommer « place des Cantonniers » la nouvelle place située dans l'emprise de la rue De Sorel, entre la rue Bougainville et le boulevard Décarie, constituée de parties des lots 2 944 992 et 2 652 038 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1264521001

CM26 0579**Nommer l'avenue des Solidarités dans l'écoquartier Louvain, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2026 par sa résolution CE26 0701;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

de nommer « avenue des Solidarités » la nouvelle rue située au cœur de l'écoquartier Louvain, constituée du lot 6 592 721 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1264521002

15 – Déclaration / Proclamation

À 17 h, la présidente du conseil rappelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, appelle le point 15.04 et 15.03 comme prévu en début de séance.

CM26 0580**Déclaration reconnaissant la Journée mondiale de l'Afrique**

Attendu que partout à travers le monde, la Journée mondiale de l'Afrique est soulignée le 25 mai afin de commémorer la création de l'Organisation de l'Union africaine à cette même date en 1963, devenue l'Union africaine en 2002;

Attendu que la Journée mondiale de l'Afrique, d'abord appelée Journée africaine de la liberté, a été instaurée il y a près de 70 ans pour souligner la volonté profonde et la détermination du peuple africain à se libérer de la domination et de l'exploitation de pays étrangers;

Attendu qu'il y a 1,3 million de personnes d'origine africaine au Canada, dont plus de 65 % sont des immigrantes de première génération, et que la majorité d'entre elles sont établies à Montréal, selon un recensement de 2021;

Attendu qu'en tant que métropole francophone des Amériques fermement engagée dans la valorisation et de la promotion du français, la Ville de Montréal reconnaît l'immense contribution du peuple africain pour le rayonnement de cette langue commune avec plus de 167 millions de personnes locutrices, ce qui équivaut à plus de 54,7 % des utilisatrices et utilisateurs à travers le monde;

Attendu que Montréal est une ville d'accueil privilégiée pour la diaspora africaine, et que celle-ci contribue activement au développement économique, scientifique, social, académique et culturel de la métropole tout en façonnant son caractère multiculturel exceptionnel;

Attendu que la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et le dynamisme économique croissant du continent africain de façon plus générale ouvrent des perspectives de collaborations accrues entre le territoire africain et Montréal;

Attendu que le renforcement des partenariats économiques et commerciaux entre Montréal et les nations africaines constitue un levier important de développement, d'innovation et de création d'emplois, tant pour la métropole que pour ses partenaires sur le continent africain;

Attendu que de plus en plus de personnes d'ascendance africaine accèdent à des postes de direction au sein de la fonction publique ainsi qu'au conseil municipal, au comité exécutif et aux commissions permanentes, et que la Ville de Montréal a mis en place des politiques assurant une représentativité équitable des personnes issues de la diversité dans l'administration municipale;

Attendu que les membres de la diaspora africaine, dans la richesse et la pluralité de ses expressions culturelles et linguistiques, sont des bâtisseurs de ponts entre Montréal et le continent africain, se dévouant au rayonnement du dialogue interculturel, des arts, de la culture, des échanges économiques, de la diplomatie, de la justice sociale, et bien plus;

Il est proposé par Josué Corvil

appuyé par Martine Musau Muele

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - reconnaisse le 25 mai comme étant la Journée mondiale de l'Afrique;
- 2 - souligne les immenses contributions des communautés d'ascendance africaine à l'histoire et au développement économique, social, culturel ainsi qu'au rayonnement de Montréal dans la francophonie et à travers le monde;
- 3 - encourage toutes les citoyennes et tous les citoyens à célébrer la Journée mondiale de l'Afrique le 25 mai 2026, et à profiter de l'occasion pour découvrir la richesse culturelle, historique, patrimoniale, économique et humaine de l'Afrique.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Josué Corvil pour la présentation de la Déclaration puis, à la conseillère Martine Musau Muele.

D'emblée, le conseiller Josué Corvil prend la parole pour souligner la portée de la reconnaissance du 25 mai comme Journée mondiale de l'Afrique à Montréal, un geste qui enrichit durablement le patrimoine collectif de la métropole. Il rappelle notamment que l'Afrique est un continent vaste, riche et diversifié, composé de 54 pays et de milliers de langues, où coexistent plusieurs cultures et plusieurs peuples aux identités multiples. Il insiste sur le fait que l'Afrique est le berceau de l'humanité, marquée par une histoire ancienne et des contributions majeures en architecture, en médecine et en pensée. Il évoque également les grandes figures historiques et politiques africaines.

De plus, M. Corvil est d'avis que la Journée mondiale de l'Afrique symbolise les luttes pour la liberté, le développement et la valorisation des richesses culturelles africaines qui ont façonné les diasporas africaines à travers le monde. Il met en évidence l'apport essentiel des communautés africaines à Montréal, dont la présence et la vitalité contribuent à façonner la métropole. Il croit nécessaire de poursuivre les efforts pour bâtir des ponts, renforcer le dialogue et relever les défis en matière d'inclusion et d'égalité. Le conseiller Josué Corvil conclut en affirmant que reconnaître cette journée, c'est affirmer une vision d'une ville qui avance, rassemble et fait de sa diversité une véritable force.

Prenant ensuite la parole, la conseillère Martine Musau Muele débute en saluant les personnes présentes au balcon et remercie le conseiller Josué Corvil pour son invitation à participer à cette déclaration. Elle partage, entre autres, sa réflexion sur la pertinence de cette journée consacrée à l'Afrique. Elle souligne que cette journée incarne avant tout un appel à la liberté, à la solidarité et à l'émancipation des peuples africains. Mme Musau Muele met en valeur l'apport de la communauté africaines à la vitalité sociale, culturelle et économique de la métropole. Elle conclut en appelant à renforcer les liens avec l'Afrique, à soutenir des actions concrètes et à contribuer à bâtir une société plus juste, inclusive et solidaire.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, remercie les deux membres du conseil pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0581**Déclaration soulignant le Mois du patrimoine juif**

Attendu que le Mois du patrimoine juif est célébré partout à travers le monde en mai, et que le Canada le reconnaît officiellement depuis 2018;

Attendu que le Mois du patrimoine juif offre l'occasion à toutes les Montréalaises et tous les Montréalais, d'ascendance juive ou non, de célébrer l'héritage culturel et pluriel de cette communauté profondément enracinée dans l'histoire de la métropole;

Attendu que des familles juives en provenance d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine sont établies à Montréal depuis plus d'un siècle et qu'elles perpétuent, sur le territoire, les traditions ashkénazes, séfarades, mizrahies, francophones et anglophones;

Attendu que plus de 100 000 personnes s'identifient à la communauté juive à Montréal et que la métropole est la troisième ville au monde comptant le plus de survivantes et de survivants de l'Holocauste;

Attendu que la communauté juive montréalaise est plurielle, et que cette diversité s'exprime notamment par l'origine, la langue, la culture, la musique, la cuisine, la manière de pratiquer une religion, les idées, les débats, les façons d'aborder la vie collective et l'engagement citoyen;

Attendu que le Mois du patrimoine juif est l'occasion pour les personnes juives de partager leurs traditions et de mieux comprendre les histoires multiples qui existent dans la communauté, en plus de permettre à toutes les Montréalaises et tous les Montréalais d'en apprendre davantage sur la richesse de cette culture;

Attendu que la communauté juive peut compter sur de nombreux organismes et institutions de la métropole pour préserver cette mémoire, raconter les récits et démontrer les contributions immenses de cette communauté au développement culturel, économique et social de Montréal;

Attendu que le patrimoine juif est profondément ancré dans les quartiers, les écoles, les commerces et les institutions culturelles de la métropole;

Attendu qu'au cours des dernières années, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites, à Montréal, au Canada et à travers le monde;

Attendu que Montréal est une ville reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice et d'équité, et qu'elle lutte activement pour la liberté et la tolérance;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à combattre le racisme et la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*;

Attendu qu'à la suite de la Table ronde sur la lutte contre l'antisémitisme à Montréal, en 2015, le Service de police de la Ville de Montréal a établi, en 2016, un Module des incidents et des crimes haineux lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et les plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Leslie Roberts

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - souligne le mois de mai comme étant le Mois du patrimoine juif à Montréal, au Canada et dans plusieurs pays du monde;
- 2 - reconnaisse la richesse et la pluralité du patrimoine juif et que celui-ci est tissé dans toutes les sphères d'activité montréalaises;
- 3 - réaffirme son engagement à lutter contre l'antisémitisme et qu'elle dénonce fermement tout geste et attaque antisémite tout en réitérant que tous les incidents et les crimes haineux n'ont pas leur place dans la métropole;
- 4 - encourage l'ouverture envers l'autre, la bienveillance et la solidarité, tout en faisant la promotion d'un vivre-ensemble fondé sur cette force exceptionnelle de la métropole qu'est la richesse de sa diversité.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteur de la Déclaration le conseiller Sonny Moroz, pour sa présentation.

En commençant, le conseiller Sonny Moroz souligne l'importance de prendre un moment pour mettre en lumière le caractère unique de la communauté juive au sein de la population montréalaise, car la réalité juive a changé depuis le 7 octobre 2023 ici et à travers le monde.

Aussi, en participant au dernier sommet sur l'antisémitisme qui avait lieu à Toronto, il a constaté que toutes les grandes municipalités vivent une augmentation de crimes haineux et une perte de dialogue avec la population. M. Moroz mentionne qu'à Toronto les enfants sont éduqués sur le patrimoine historique juif dès la quatrième année plutôt qu'au premier secondaire, comme au Québec. Il ajoute notamment que la Ville de Montreal a reçu plusieurs survivants de l'Holocauste. Enfin, il invite l'ensemble de la communauté montréalaise à visiter le musée de l'Holocauste avant son déménagement sur le boulevard Saint-Laurent et nous invite aussi à créer des événements positifs et joyeux, car la communauté juive ne se définit pas seulement par l'Holocauste.

La présidente du conseil cède la parole respectivement au conseiller Leslie Roberts, à la leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, et à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus.

Le conseiller Leslie Roberts constate que des membres de la communauté juive continuent de subir de la discrimination et déplore la persistance de l'antisémitisme. Il rappelle la nécessité de bannir toute forme de haine et appelle à une mobilisation collective pour y mettre fin. Dans cette perspective, il insiste sur le droit de chaque citoyenne et citoyen de se sentir en sécurité à Montréal et remercie les leaders communautaires pour leur engagement.

Dans le même esprit, la leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, met en valeur l'apport des communautés juives à la richesse culturelle montréalaise. Elle évoque notamment des figures marquantes comme Leonard Cohen et Malka Zipora (Malka Zipper), tout en mettant de l'avant le patrimoine juif. À cet égard, elle fait référence au musée de l'Holocauste de Montréal, qu'elle décrit comme un lieu essentiel de mémoire, de sensibilisation et de dialogue.

En terminant, la cheffe de l'Opposition officielle Ericka Alneus se joint à ses collègues en saluant les personnes au balcon. Elle croit au rôle de la culture comme levier de rapprochement, en évoquant notamment la murale de Leonard Cohen ainsi que le travail du photographe Gabor Szilasi. Elle rappelle que la valorisation des contributions des communautés juives constitue un moyen concret de lutter contre l'antisémitisme.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 17 h 28, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 11 mai 2026
13 h**

**Séance tenue le lundi 11 mai 2026
salle du conseil de l'hôtel de ville – 19 h**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mesdames et messieurs

Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Mauro Barone, Céline-Audrey Beauregard, Carla Beauvais, Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Sterling Downey, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, Jean François Lalonde, Benoit Langevin, François Limoges, Christopher McCray, Peter McQueen, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Sonny Moroz, Martine Musau Muele, Danielle Myrand **(par téléconférence)**, Vana Nazarian, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pauzé, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Stephanie Valenzuela **(par téléconférence)**, Diana Varela, Maeva Vilain et Cathy Wong

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Luis Miranda et Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 65.01 PROPOSITION D'AMENDEMENTS :

Luis Miranda et Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 65.01 AMENDÉ :

Luis Miranda et Alba Zuniga Ramos

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

1 - Période de questions du public

À 19 h 02, la présidente du conseil, Chantal Rossi, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1 <u>Question de :</u> Philippe Leblanc <u>Réponse de :</u> Claude Pinard	Les membres de l'ASIM (Association des scientifiques et ingénieurs de Montréal) font preuve d'une approche collaborative, devraient-ils envisager un changement d'approche? / Est-ce que l'Administration va prendre des moyens concrets pour reconnaître et promouvoir la force de l'expertise interne?
2 <u>Question de :</u> Gisella Gesuale <u>Réponse de :</u> Claude Pinard	Compte tenu que le service de la dette constitue une priorité et que c'est un poste budgétaire qui coûte cher, quelles actions l'Administration va mettre en place pour que cela coûte moins cher? / Est-ce que l'Administration va valoriser et miser sur l'expertise interne pour aider à réduire la dette?
3 <u>Question de :</u> Jose Federico Sanchez-Mandryk <u>Réponse de :</u> Claude Pinard Leslie Roberts	Quels seront les critères pour le prochain projet de développement de l'avenue McGill College? / Est-ce que l'Administration va utiliser ses pouvoirs pour que l'édifice de La Baie soit une destination de choix plutôt que des condominiums?
4 <u>Question de :</u> Mostafa Ben Kirane <u>Réponse de :</u> Benoit Langevin	Souhaite présenter une solution au problème des sans-abris qu'il a élaboré dans une thèse / Souhaite présenter des pistes de solution pour l'équité à Montréal et au Québec
5 <u>Question de :</u> Christian Rouleau <u>Réponse de :</u> Claude Pinard	Souhaite qu'il y ait plus d'argent attribué à l'entretien des infrastructures de l'arrondissement de Lachine / Souhaite qu'il y ait plus d'argent transféré aux arrondissements et qu'est-ce qui sera fait à cet effet?
6 <u>Question de :</u> Marwa Moukhir <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	Est-ce que l'Administration va continuer à faire affaire avec des entreprises engagées dans le conflit au Moyen-Orient? / Questionne la neutralité de Montréal et cite une récente déclaration fédérale
7 <u>Question de :</u> Pierre Lamarre <u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger	Questionne l'Administration concernant la confiance de la population envers le projet de construction du parc aquatique au parc Jarry / Quelles sont les trois principales raisons qui favorisent le site du stationnement plutôt que le site actuel pour le pôle aquatique du parc Jarry?
8 <u>Question de :</u> Martin Lalonde <u>Réponse de :</u> Christine Black	Témoigne de plusieurs refus d'un permis de débarcadère, est-ce que les critères pourraient être simplifiés et être les mêmes d'un arrondissement à un autre? / Présente quelques raisons invoquées lors des refus

9	Enjeux de sécurité liés à l'état de trois ponts au-dessus du canal de l'Aqueduc dans les arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest, rue de l'Église, Galt et Jolicoeur : la population du Sud-Ouest et de Verdun devrait entreprendre quels types de démarches auprès de l'Administration pour améliorer la sécurité sur ces ponts? / Invitation à se joindre à l'Association pour la mobilité active du Sud-Ouest et au Groupe de travail sur la démotorisation, le vendredi 5 juin prochain, à 14 h, pour une balade à vélo dans ce secteur
<u>Question de :</u> Martin Hamel	
<u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	
10	En lien avec le projet du parc aquatique du parc Jarry : pourquoi opter pour un site qui privilégie l'accès en voiture plutôt que l'accès en moyens de transport actif? / Préoccupations exprimées afin que l'Administration puisse entendre les besoins de la population qui utilise la piscine dans un contexte de lutte aux changements climatiques notamment
<u>Question de :</u> Daniele Lemay	
<u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger	
11	Est-ce que l'Administration peut s'assurer que durant les travaux d'infrastructures les rues demeurent sécuritaires en matière d'accessibilité universelle notamment dans l'arrondissement de Ville-Marie?
<u>Question de :</u> Hocine Amiri	
<u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	
12	Cite les noms des 11 personnes décédées sur l'avenue du Parc, entre les rues Sherbrooke et Jean-Talon, aimerait connaître le plan de l'Administration pour éviter qu'il y ait d'autres décès et accidents sur ce tronçon? / Commentaires
<u>Question de :</u> Julie Patenaude	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	DÉPÔT DE DOCUMENT

À 20 h 01, la présidente du conseil, Chantal Rossi, quitte le fauteuil présidentiel et est remplacée par la vice-présidente du conseil, Émilie Brière.

À 20 h 02, la vice-présidente du conseil fait la lecture de 16 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1	On apprenait sur FB le 28 avril via Dominic Roussel que les travaux prévus à l'ancienne Marina sur le site du futur parc riverain étaient interrompus. Les travaux ont été annoncés via un avis de travaux officiel. À chaque assemblée du conseil de Lachine depuis les élections, la mairesse Provost et son équipe reçoivent des questions au sujet du parc, de la réfection des berges, et du retour d'une marina. Ma question: le conseiller Roussel et la mairesse Provost ont ils acces aux travaux prévus par les grands parcs pour le réfection des berges et l'aménagement du parc riverain. Sous question: Ont ils fait une demande d'avoir l'information/rencontre avant le 28 avril, étant questionnés chaque mois depuis décembre.
<u>Question de :</u> Danny Cabral	
<u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger	

2	Dans un grave contexte de pénurie de logement abordable, comptez vous agir concrètement au sujet des 200 logements vacantes des Jardins St Georges ?
<u>Question de :</u> Marie Christine Hendrickx	
<u>Réponse de :</u> Caroline Braun	
3	Dear Mayor, I am writing to express serious concern about excessive healthcare waiting times in Montreal and across Quebec. This long-standing issue continues to burden patients. There is a shortage of family doctors, making timely diagnosis difficult. Meanwhile, emergency departments often require overnight waits—sometimes close to 20 hours—which can worsen conditions and delay treatment. Two nights ago, I took my child to the ER. After a blood test, we waited nine hours and were told the wait would be much longer. We had to leave without care. This situation is unacceptable. Despite years of discussion, no effective solution has emerged. Given Canada's level of development, such a basic problem should not persist. I urge you to pursue practical, innovative measures to address it at its root. Sincerely, Yu Ming Niu
<u>Question de :</u> Yu Ming Niu	
<u>Réponse de :</u> Leslie Roberts	
4	Qu'est ce qui se passe avec les logements vacants des jardins St-Georges
<u>Question de :</u> Danielle Castonguay	
<u>Réponse de :</u> Caroline Braun	
5	Qui va agir? Le terrain adjacent au 2033 Boul st-laurent est devenu un point de vente/ravitaillement de crack. Les Crackhead ont défoncés les clotures (du côté du 2060 st-Dominique aussi) et se sont fabriqués une tente qui pose un danger de feu. On y observe un va-et-vient constant avec des contacts brefs. Les déchets s'empilent. J'ai beau faire le 311, le 911 rien ne se passe. Qui va agir? il faut réparer les clotures et vider le terrain de ces gens. Ca presse! Si on ne fait rien d'autres tentes vont s'installer et le probleme va grossir. Le quadrilatere est au prise avec un grave probleme de crack et les crackheads ne se cachent pas. On ne peut plus tolérer l'ensauvagement, il faut agir!
<u>Question de :</u> Daniel Couture	
<u>Réponse de :</u> Benoit Langevin	
6	En 2024, vous avez proposé de limiter à 45 \$ plutôt que 90 \$ la hausse de la taxe d'immatriculation qui est entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2025. Lors du budget 2025 de la Ville de Montréal, vous n'avez pas diminué de 45\$ la taxe d'immatriculation comme vous l'aviez pourtant proposé quelques mois auparavant alors que vous étiez dans l'opposition. Est-ce qu'on peut s'attendre à ce que vous appliquiez votre proposition lors du prochain budget maintenant que vous êtes au pouvoir?
<u>Question de :</u> Luc Fortin	
<u>Réponse de :</u> Aref Salem	
7	Bonjour, Je suis résident et propriétaire au 4820, rue Dagenais, dans Saint-Henri. Je vous écris pour soulever un problème concret qui se détériore sans intervention visible de l'arrondissement. La borne de recharge électrique Circuit Électrique installée récemment sur ma rue a déjà été vandalisée — les câbles ont été sectionnés. En parallèle, les graffitis s'accumulent sur le mobilier urbain et les façades du secteur, et la collecte des ordures est insuffisante pour maintenir un niveau de propreté acceptable. Ma question est simple : quelles mesures concrètes l'arrondissement entend-il prendre pour protéger ces infrastructures, assurer le nettoyage des graffitis et améliorer la salubrité de la rue Dagenais et de Saint Henri ? Je suis disponible pour en discuter et, si nécessaire, pour mobiliser d'autres résidents du secteur. Ce n'est pas une plainte isolée — c'est un signal que le quartier mérite une attention plus soutenue.
<u>Question de :</u> Vazquez Heriberto	
<u>Réponse de :</u> Véronique Fournier	

8 <u>Question de :</u> Bruno Bass <u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	Maintenant que la Ville a pris connaissance des rapports de Tetra Tech et de CIMA+ concernant le collecteur Langelier, l'ancienne administration ainsi que l'administration actuelle sont pleinement conscientes des problèmes majeurs du secteur. M. Domenic Perri avait également promis de protéger Saint-Léonard contre les inondations en lançant l'agrandissement du collecteur dès 2026. Près de 3 000 résidents continuent d'être touchés par les inondations puisque le collecteur de la Ville n'est pas assez grand et que les autres travaux nécessaires ne sont pas réalisés. Les propriétaires ont déjà fait tout ce qui était possible pour protéger leurs maisons, mais rien n'empêche l'eau d'entrer lors de fortes pluies. La Ville prévoit-elle une réduction de taxes ou une compensation pour les citoyens touchés, et quelles mesures immédiates seront mises en place pour protéger nos résidences jusqu'à la réalisation des travaux?
9 <u>Question de :</u> Gabriel Tesser <u>Réponse de :</u> Denis Pelletier	Quels gestes concrets ont été posés dans le dossier des Jardins St-Georges dans les derniers mois ?
10 <u>Question de :</u> Natalie Montelongo <u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	Nous aimerions connaître les prochaines étapes prévues concernant la réparation du collecteur Langelier ainsi que l'échéancier des travaux. La Ville est déjà au courant que ce collecteur est sous-dimensionné et que plusieurs résidents risquent fortement d'être inondés encore cette année. Les propriétaires ont déjà fait tout ce qui était possible de leur côté pour protéger leurs maisons, mais malgré cela, nous ne sommes toujours pas capables d'empêcher l'eau d'entrer lors de fortes pluies. Quelles mesures immédiates la Ville prévoit-elle mettre en place afin de protéger les résidences jusqu'au début des travaux? Avec les taxes municipales élevées que nous payons, nous croyons qu'il est de la responsabilité de la Ville de trouver des solutions concrètes et de mieux informer les citoyens sur la situation.
11 <u>Question de :</u> Jeanne Gadot <u>Réponse de :</u> Benoît Langevin	Ya beaucoup d'itinérance a Montreal. Est-ce que ca change vraiment qqchse comme il y en a plus que nimporte quelle année?
12 <u>Question de :</u> Denise Ferron <u>Réponse de :</u> Aref Salem	Mme la mairesse, vous avez déclaré que vous voulez vous asseoir avec le gouvernement, lui montrer quelles sont vos priorités et faire un plan de financement en commun pour le maintien des infrastructures d'eau. Je me demande si vous voulez en faire autant pour l'installation des ascenseurs qui manquent encore dans le métro. Est-ce une priorité pour vous et avez-vous l'intention d'en parler au gouvernement pour obtenir le financement qu'il est censé assurer? Je vous pose la question directement parce que la STM n'a pas donné de réponse claire. Merci.
13 <u>Question de :</u> Isabelle Senécal <u>Réponse de :</u> Caroline Braun	Est-ce que la Ville prévoit utiliser la taxation des logements vacants, et si oui, quand ?

14	Madame la mairesse, vous avez récemment déclaré que vous êtes, je vous cite, « tannée » que Québec et Ottawa ne s'entendent pas sur le financement du transport collectif. Je vous comprends. En tant que personne handicapée, s'il y a une chose dont je suis tannée, c'est d'attendre le financement des ascenseurs manquants dans le métro. Nous partageons, vous et moi, le sentiment d'être ignorés pendant que les gouvernements coupent les budgets et tergiversent. Permettez-moi de vous demander où en sont les démarches de la Ville pour obtenir ce financement. La STM m'a donné une réponse évasive. Avez-vous fait une demande officielle au gouvernement fédéral? Faites-vous pression sur le gouvernement du Québec pour qu'il s'entende enfin avec Ottawa pour poursuivre la mise en accessibilité du métro? Merci.
<u>Question de :</u> Jérôme Saunier	
<u>Réponse de :</u> Aref Salem	

15	Pourquoi ne pas éliminer les primes de transition pour plus de services?
<u>Question de :</u> Marc Davignon	
<u>Réponse de :</u> Julien Hénault-Ratelle	

16	J'ai entendu les commentaires venant de Toronto sur la banque de défense. Quelle est la position la dessus?
<u>Question de :</u> Eric Lapierre	
<u>Réponse de :</u> Vana Nazarian	

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la vice-présidente du conseil, Émile Brière, déclare la Période de questions du public close à 20 h 31. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 31, la présidente du conseil, Chantal Rossi, reprend le fauteuil présidentiel.

65 – Motion des conseillers

À 20 h 32, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

CM26 0582

Motion de l'Opposition officielle - Motion - Révision du programme d'aide à l'achat résidentiel et création d'un fonds municipal de soutien au loyer pour prévenir l'itinérance

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé une nouvelle mesure permettant aux premiers acheteurs d'une résidence principale d'obtenir un remboursement substantiel des droits de mutation immobilière (« taxe de bienvenue »), jusqu'à concurrence de 5 875 \$, par l'entremise d'un crédit d'impôt remboursable;

Attendu que cette mesure prévoit le remboursement de 100 % des premiers 5 000 \$ payés en droits de mutation et de 25 % des montants additionnels, ce qui constitue un soutien financier important pour les ménages accédant à la propriété;

Attendu que cette mesure provinciale procure un allègement financier direct aux premiers acheteurs sans entraîner de diminution des revenus municipaux provenant des droits de mutation immobilière;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place, en 2018, le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle afin de faciliter l'accès à la propriété pour les ménages montréalais, notamment les premiers acheteurs et les familles, dans l'objectif de favoriser le maintien des ménages sur le territoire montréalais et de soutenir la vitalité des quartiers;

Attendu que cette nouvelle réalité modifie le contexte dans lequel s'inscrit le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle de la Ville de Montréal et justifie une réflexion quant à la pertinence et à l'atteinte de ses objectifs actuels;

Attendu que la crise du logement à Montréal affecte particulièrement les ménages locataires à faible revenu, dont plusieurs vivent des difficultés financières temporaires pouvant entraîner des retards de paiement de loyer et des risques accrus de perte de logement;

Attendu que la prévention de la perte de logement constitue un moyen efficace de réduire les situations d'itinérance, de limiter la pression sur les services d'hébergement d'urgence et de favoriser la stabilité résidentielle;

Attendu que la Maison du père est un organisme communautaire montréalais qui œuvre depuis plusieurs décennies en prévention de l'itinérance et en accompagnement des personnes et des ménages en situation de vulnérabilité;

Attendu que la Maison du père a mis en place une banque d'aide au loyer, soit un service de soutien financier ponctuel destiné aux ménages faisant face à une difficulté temporaire de paiement de leur loyer, dans le but d'éviter la perte de leur logement;

Attendu que cette banque d'aide au loyer s'inscrit dans une approche intégrée combinant l'octroi d'une aide financière ciblée et un accompagnement visant à favoriser l'autonomie financière des personnes aidées et l'utilisation efficiente des fonds disponibles;

Attendu que les interventions rapides et ciblées en matière d'aide au loyer permettent de prévenir des trajectoires de précarisation plus lourdes pour les ménages concernés et plus coûteuses pour la collectivité;

Attendu que la Ville de Montréal a la responsabilité de soutenir des outils de prévention en matière de logement et peut, à cette fin, se doter de mécanismes municipaux ou conclure des ententes avec des organismes communautaires disposant d'une expertise reconnue sur le territoire montréalais;

Il est proposé par Martine Musau Muele

appuyé par Elvira Carhuallanqui
Élise Tanguay

- 1 - que le conseil municipal prenne acte de la nouvelle mesure provinciale permettant le remboursement des droits de mutation immobilière pour les premiers acheteurs;
- 2 - que le conseil municipal reconnaisse que cette mesure offre à la Ville de Montréal l'occasion de revoir la pertinence, la portée et les objectifs du Programme d'appui à l'acquisition résidentielle;
- 3 - que le conseil municipal demande à l'administration municipale d'entreprendre une révision du Programme d'appui à l'acquisition résidentielle afin d'évaluer la possibilité de réaffecter une partie des ressources financières rendues disponibles par la mesure provinciale;
- 4 - que cette révision ait pour objectif la création d'un fonds municipal d'aide au loyer ou la conclusion d'une entente avec un organisme communautaire montréalais, par exemple la Maison du père, afin de soutenir ou de bonifier une banque d'aide au loyer existante;
- 5 - que toute aide accordée dans le cadre d'un tel fonds ou d'une telle entente soit destinée à des ménages locataires résidant sur le territoire de la Ville de Montréal, à faible revenu et à risque de perdre leur logement;
- 6 - que l'administration municipale évalue les modalités permettant d'assurer un suivi rigoureux des sommes investies et de maximiser les impacts en matière de prévention de la perte de logement et de l'itinérance.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Martine Musau Muele, et par la suite à la représentante de l'Administration pour ce dossier, la conseillère Caroline Braun.

En résumé, Mme Musau Muelle, en lien avec l'annonce du gouvernement provincial d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour aider les premiers acheteurs d'une propriété, s'exprime sur l'importance de réviser l'actuel Programme municipal d'appui à l'acquisition résidentielle (PAAR) afin, notamment, de s'outiller et d'agir dans la lutte à la pauvreté et la crise de l'itinérance.

Quant à Mme Braun, celle-ci est d'avis également qu'il faut lutter ensemble dans cette crise humanitaire de l'itinérance et du logement et constate qu'il y a un consensus à cet égard.

À 20 h 41,

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Benoit Langevin

d'amender la motion 65.01 comme suit :

d'ajouter le texte suivant après le troisième Attendu :

« ATTENDU QUE l'accès à la propriété s'est détérioré ces dernières années, avec plus d'épargne et de revenus nécessaires, et que la compétition grandissante avec les acheteurs expérimentés et les investisseurs fait reculer les premiers acheteurs et les familles; »

d'ajouter le texte suivant après le quatrième Attendu :

« ATTENDU QUE la Commission sur le développement économique, urbain et habitation (CDEUH) a déposé en janvier 2025 son rapport sur le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle (PAAR), lequel a mené le Service de l'habitation à entreprendre une démarche d'analyse incluant l'attractivité de Montréal, l'état du marché, la performance du PAAR et une consultation des partenaires; »

de remplacer les troisième, quatrième et cinquième Résolus par le texte suivant :

« QUE le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle soit revu afin de soutenir les premiers acheteurs de propriétés neuves notamment par la mise en place d'instruments financiers facilitant l'obtention de la mise de fonds initiale;

QUE la Ville bonifie le financement aux organismes communautaires montréalais qui soutiennent les personnes vulnérables sur le terrain en prévention et en recherche de logement, dont la Maison du père et la Mission Bon accueil, afin de soutenir une banque de logements et l'aide au loyer;

QUE la Ville poursuive les discussions avec le groupe de travail en matière de prévention et de lutte contre l'itinérance qui comprend les organismes tels que FRAPRU, OMHM, FOHM, RAPSIM, SSIH, DRSP, UQAM et le CIUSSS; »

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de la proposition d'amendements.

À 20 h 53, la présidente du conseil juge la proposition d'amendements recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendements.

La leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, de même que les conseillères Élise Tanguay, Véronique Fournier et Elvira Carhuallanqui ne sont pas en faveur de la proposition d'amendements.

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, demande à la présidente que la conseillère Elvira Carhuallanqui axe son intervention sur la proposition d'amendements plutôt que sur la recevabilité des amendements qui a été débattue précédemment. La présidente clôt le débat en invitant Mme Carhuallanqui à poursuivre son intervention sur la proposition d'amendements.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendements.

La mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, ainsi que la conseillère Caroline Braun, prennent respectivement la parole et réitèrent le consensus de base entre l'Opposition officielle et l'Administration; notamment afin de soutenir les jeunes familles à demeurer à Montréal, à ne pas perdre leur logement, à accéder à une première propriété, et à prévenir l'itinérance.

À 21 h 09,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendements au point 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Valenzuela, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Varela, Pelletier, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (37)

Votent contre : Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beaugard (25)

Résultat : En faveur : 37
Contre : 25

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare la proposition d'amendements, concernant la motion 65.01, adoptée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la motion 65.01 amendée.

En conclusion, la conseillère Martine Musau Muele est d'avis qu'il y a une nuance à apporter entre une action qui cible les ménages à risque de perdre leur logement, d'où l'importance de l'aide à la banque au loyer, et la bonification de l'aide à la propriété.

À 21 h 17,

Il est proposé par Marie Plourde

appuyé par Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la motion 65.01 amendée.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Valenzuela, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Varela, Pelletier, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (37)

Votent contre : Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong,
Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon,
McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain,
Downey, Tanguay et Beauregard (25)

Résultat : En faveur : 37
Contre : 25

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare la motion 65.01 telle qu'amendée adoptée à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

Point 65.02

Motion de l'Opposition officielle - Motion visant la protection du parc locatif et l'encadrement rigoureux des locations de courte durée

La conseillère Élise Tanguay retire le point 65.02 conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

CM26 0583

Motion de l'Opposition officielle - Motion - Pour un encadrement responsable de l'usage de l'intelligence artificielle par les partis politiques municipaux

Attendu que l'intégrité du débat public constitue un fondement essentiel de la démocratie municipale, et que la confiance des citoyennes et citoyens repose sur l'accès à une information politique fiable, transparente et non manipulée;

Attendu que l'usage croissant de l'intelligence artificielle (IA) dans les communications politiques, incluant la génération automatisée de textes, d'images, de vidéos et de contenus audio, peut contribuer à la désinformation, à la manipulation de l'opinion publique et à la création de contenus trompeurs;

Attendu que le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) a exprimé publiquement ses inquiétudes quant à l'absence d'encadrement législatif concernant l'utilisation de l'IA par les partis politiques;

Attendu que plusieurs experts québécois appellent à un encadrement clair et rapide de l'usage de l'IA en politique, notamment en vue des prochaines campagnes électorales;

Attendu que des chercheurs québécois ont élaboré un code de bonne conduite non partisan visant à encadrer l'usage de l'IA en politique, reposant notamment sur des principes de transparence, d'usage responsable, de protection des données et de prévention de la désinformation;

Attendu que le 24 mars 2026, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion reconnaissant la nécessité d'encadrer l'usage de l'intelligence artificielle en politique et appelant les partis politiques à adhérer au Code de bonne conduite élaboré par IVADO;

Attendu que l'absence de règles communes quant à l'utilisation de l'IA par les partis politiques municipaux peut fragiliser la confiance du public envers la validité des informations disponibles en ligne et, par conséquent, envers les institutions démocratiques;

Attendu que la Ville de Montréal a la responsabilité de promouvoir un environnement politique sain, équitable et résilient face aux risques émergents liés aux technologies numériques;

Attendu qu'en tant que leader mondial en IA et fière ville hôte de la Déclaration Montréal IA responsable, la Ville de Montréal porte le devoir de prendre la mesure des changements sociaux en gestation et d'anticiper les risques sérieux que présente le développement de l'IA;

Il est proposé par Olivier Demers-Dubé

appuyé par Ericka Alneus

- 1- que le conseil municipal prenne acte des inquiétudes exprimées publiquement par le Directeur général des élections du Québec quant à l'absence d'encadrement législatif concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle par les partis politiques;
- 2- qu'il prenne acte des appels pressants d'experts québécois à encadrer l'usage de l'intelligence artificielle en politique, notamment en vue des prochaines campagnes électorales municipales;
- 3- qu'il souligne qu'un code de bonne conduite non partisan a été élaboré à cette fin par des chercheurs québécois, reposant notamment sur des principes de transparence, d'usage responsable, de protection des données et de prévention de la désinformation;
- 4- qu'il reconnaisse que l'absence de règles communes quant à l'utilisation de l'intelligence artificielle par les partis politiques municipaux fissure et fragilise la confiance du public envers la validité des informations disponibles en ligne et, par conséquent, envers les institutions démocratiques locales;
- 5- qu'en conséquence, le conseil municipal demande à l'ensemble des partis politiques municipaux et des équipes indépendantes de s'engager à adhérer sans délai au Code de bonne conduite du Consortium de recherche, de formation et de mobilisation des connaissances en intelligence artificielle (IVADO);
- 6- que le conseil municipal demande à tous les partis politiques, les équipes indépendantes, les politiciens.nes indépendant.es et candidat.es de tous les paliers gouvernementaux du Canada d'adhérer sans délai au Code de bonne conduite pour l'utilisation de l'IA et ainsi réaffirmer leur engagement envers une santé démocratique forte et une réalité partagée.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Olivier Demers-Dubé.

Dans sa présentation, M. Demers-Dubé démontre notamment la force et les dangers de l'IA dans les campagnes électorales, et ce, par la mise en ligne d'hypertrucages, faisant en sorte que le vrai et le faux se côtoient à égalité dans notre réalité. Conséquemment, la confiance collective dans le processus démocratique est ébranlée. En conclusion, il cite plusieurs exemples étayant son point de vue et apporte plusieurs moyens et solutions afin de faire face à ce phénomène.

À 21 h 32,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

Puis, la présidente du conseil invite le représentant de l'Administration pour ce dossier, le conseiller Alexandre Teodoresco, à prendre la parole.

En débutant, M. Teodoresco déclare qu'il appuie l'objectif fondamental de cette motion qui est de protéger l'intégrité du débat public municipal à l'ère de l'intelligence artificielle. De plus, il ne doute point des constats présentés précédemment. Toutefois, il est d'avis qu'il faut prendre le temps de bien faire les choses. À cet effet, il juge que l'Administration dispose du temps nécessaire afin de mettre de l'avant un processus de concertation et de consultation approfondi d'ici les prochaines élections municipales afin de traiter plus largement de ce défi technologique.

À 21 h 41,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

de référer la présente motion à la Commission de la présidence pour en faire l'étude, en vertu du paragraphe 5, de l'article 80, du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat s'engage.

À 21 h 54, la présidente du conseil confirme que la motion 65.03 est référée à la Commission de la présidence, en vertu du paragraphe 5, de l'article 80, du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

À 21 h 55, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous le 15 juin 2026 pour la prochaine assemblée du conseil municipal.

Chantal Rossi
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Domenico ZAMBITO
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE